


# Évaluation du Plan Stratégique 2023-2025

2025

inbw

Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon

# Evaluation 2025 du PS 2023-2025

## 0. Introduction

En 2022, in BW adoptait un Plan Stratégique (PS) ambitieux "Transition gagnante" 2023-2025, reflet d'une réflexion participative aussi bien interne qu'avec ses actionnaires.

Ce Plan a déjà fait l'objet de deux évaluations annuelles par l'Assemblée générale, ainsi qu'un suivi intermédiaire en avril 2024 et 2025 par le Conseil d'administration, permettant de constater une **avancée globalement maîtrisée** de nos actions et projets.

### Et voici l'évaluation finale de ce Plan Stratégique !

Elle repose sur une revue **de nos actions et projets majeurs** ainsi que sur une série **d'indicateurs** associés dont la mise à jour complète se trouve annexée en fin de document. Bien qu'il s'agisse de l'évaluation annuelle, il est important de souligner que l'évaluation repose sur les résultats disponibles au 30 septembre 2025 et non pas au 31 décembre 2025.

La méthodologie choisie pour cette évaluation repose sur deux approches complémentaires :

- **Quantitative** : au travers de l'évaluation mathématique de l'atteinte des cibles (% de complétion, respect des délais, …)
- **Qualitative** : par une réévaluation des résultats, placée des points de vue contextuel et transversal, permettant d'étayer, voire d'extrapoler ou nuancer certaines valeurs.

L'évaluation s'articule en **trois phases** :

1. Avancement des indicateurs
2. Evolution Des Projets Majeurs
3. Bilan Narratif

**Première phase - Avancement des indicateurs**

L'analyse de ces indicateurs permet de mesurer l'avancement individuel des initiatives, la cohérence de leurs cibles et de les ajuster si nécessaire (cf. point 1.)

Pour ce faire, un indice santé est attribué à chaque indicateur. Les indices santé de l'évaluation sont classés en 6 catégories :

- Les éléments dont l'indice santé est « vert » se déroulent soit selon les prévisions soit selon des échéances adaptées n'impactant pas leur bon déroulement ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.
- Les éléments dont l'indice santé est « orange » sont ceux pour lesquels un suivi rapproché a dû être mis en place pour garantir leur bon déroulement ou pour lesquels la stratégie à mener a dû être précisée et/ou ajustée afin d'éviter un blocage dans leur réalisation ;
- Les éléments dont l'indice santé est « rouge » constituent des points majeurs pour lesquels des mesures complémentaires ont été déterminées afin de lever les obstacles.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « noir » sont des points stratégiquement pertinents dont la cible n'est pas atteignable et le déblocage ne dépend pas de nos actions.

- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « N/A » correspondent soit à des indicateurs de résultat ou d'impact non mesurables au moment de l'évaluation.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué « A » correspondent à des indicateurs abandonnés car n'étant plus pertinents.

Les résultats sont synthétisés dans plusieurs tableaux de bord présentés au point suivant.

Deuxième Phase – Evaluation des projets majeurs

L'évaluation des indicateurs est complétée par l'appréciation de l'évolution des 15 projets majeurs identifiés au début de notre Plan Stratégique.

Un indice santé est attribué à chacun de ces projets, à partir de l'évaluation des axes suivants :

- ✓ **Périmètre**
- ✓ **Planning**
- ✓ **Budget**
- ✓ **Parties prenantes**

Le statut global de chacun des projets est dressé au point 2.

Troisième phase - Bilan narratif

Enfin, le bilan narratif global est dressé en vue d'objectiver les indices santé des indicateurs et projets majeurs et permettre une lecture plus détaillée de l'état d'avancement de chaque initiative.

## Transition Gagnante Vers La Stratégie 2026-2028 !

Notons enfin que cet exercice constitue un jalon déterminant puisque les résultats alimentent le Plan Stratégique 2026-2028 et permettent de valider l'éventuel report de certains projets et autres initiatives dans celui-ci.

# 1. Avancement des indicateurs

Une vue d'ensemble de l'évaluation est présentée au Tableau 1 de façon à permettre une lecture rapide et relative de l'état d'avancement des actions. Le Tableau 2 illustre pour sa part l'évolution des indicateurs par indice santé au fil des évaluations annuelles.

Notons encore que l'évaluation est basée sur les résultats disponibles au plus tard le **30/09/2025**.

| Objectif stratégique | | 1 | 2 | 3 | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'indicateurs … | | 48 | 61 | 50 | 159 | |
| Ayant progressés depuis l'éval. précédente et/ou été atteints : | | 36 | 46 | 43 | 125 | 86% |
| Cible finale a été atteinte : | | 26 | 25 | 25 | 76 | 48% |
| Avancement conforme | | 31 | 34 | 23 | 88 | 55% |
| A surveiller | | 8 | 16 | 17 | 41 | 26% |
| A débloquer (actions possibles) | | 4 | 0 | 3 | 7 | 4% |
| Blocage | | 2 | 5 | 0 | 7 | 4% |
| Non mesurable lors de l'évaluation | N/A | 0 | 2 | 1 | 3 | 2% |
| Abandon | A | 3 | 4 | 6 | 13 | 8% |

*Tableau 1 – Distribution de l'avancement du PS 23-25 sur les axes stratégiques au 30/09/2025*

| Année | | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'indicateurs … | | 158 | 159 | 159 |
| Ayant progressés depuis l'éval. précédente et/ou été atteints : | | 59% | 58% | 86% |
| Cible finale a été atteinte : | | 15% | 27% | 48% |
| Avancement conforme | | 53% | 56% | 55% |
| A surveiller | | 31% | 25% | 26% |
| A débloquer (actions possibles) | | 7% | 4% | 4% |
| Blocage | | 0% | 4% | 4% |
| Non mesurable lors de l'évaluation | N/A | 7% | 6% | 2% |
| Abandon | A | 2% | 5% | 8% |

*Tableau 2 - Distribution des indices santé au fil des évaluations*

## Analyse des résultats

- **86%** des indicateurs ont progressé depuis la précédente évaluation et/ou ont atteint leur cible finale, soit une **évolution de 28 points** de % ;
- **48%** des indicateurs témoignent d'une cible finale atteinte, soit une **progression de 21 points de %** depuis la dernière évaluation annuelle ;
- **55%** des indicateurs ont un indice santé dans le vert **(-1 point de %)** ;
- **26%** des indicateurs ont un indice santé orange. Parmi ceux-ci, certains indicateurs (6% du total) sont associés à des initiatives qui ne seront pas atteintes en 2025 mais seront poursuivies dans le cadre du prochain Plan stratégique 2026-2028 (cf. Annexe II).
- On estime dès lors que **74%** des indicateurs devraient être atteints d'ici fin 2025 (indice vert ou orange\à surveiller) ;
- **4 %** des indicateurs peuvent encore être **débloqués** par des actions internes (statuquo) Ceci signifie que les actions initiées ont porté leurs fruits. Parmi les 7 points bloqués lors de l'évaluation 2024, 4 ont pu être débloqués sans que de nouveaux points de blocages

soient identifiés, signifiant que les actions initiées ont porté leurs fruits. Trois indicateurs se sont en revanche dégradés.

La liste des 7 initiatives encore bloquées et les propositions d'actions de déblocage se trouvent à l'Annexe I en fin de document ;

- **4%** des indicateurs sont associés à des **points de blocage** extérieurs (statuquo) pour lesquels in BW ne peut malheureusement prendre action ;

- **8% d'indicateurs ont été abandonnés** (+ 3 points de %). Certains indicateurs ont été abandonnés pour des causes exogènes ;

- **2%** des indicateurs n'ont pu être mesurés ni estimés à la date de l'évaluation (-3 points de %) et ne permettent pas d'établir un indice santé de couleur.

**En conclusion,** si on tient compte des initiatives déjà abouties, en bonne progression ou à surveiller d'ici la fin 2025, il est raisonnable de penser que le nombre total de cibles atteintes du PS 2023-2025 devrait s'élever à environ **74%.**

Comme déjà évoqué, même si certaines cibles n'ont pas été atteintes durant cette programmation stratégique, ce n'est pas pour autant que des livrables intéressants n'ont pas été produits et que des avancées notoires n'ont pas été réalisées afin de faire aboutir les dossiers ultérieurement.

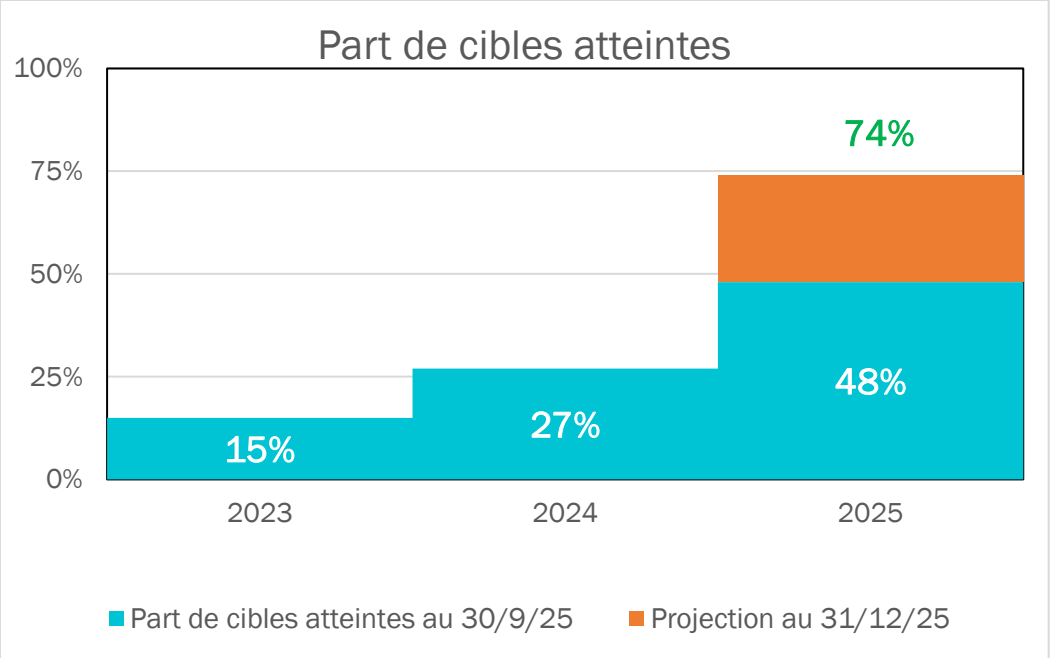


*Figure 1 – Pourcentage de cibles atteintes au moment de l'évaluation annuelle des 159 indicateurs du PS*

# 2. Evolution Des Projets Majeurs

## Critères d'évaluation

Chaque projet est évalué par son chef de projet et revu par le sponsor du projet, au travers des 4 axes de suivi (périmètre, planning, budget et parties prenantes), afin de déterminer l'indice santé global :

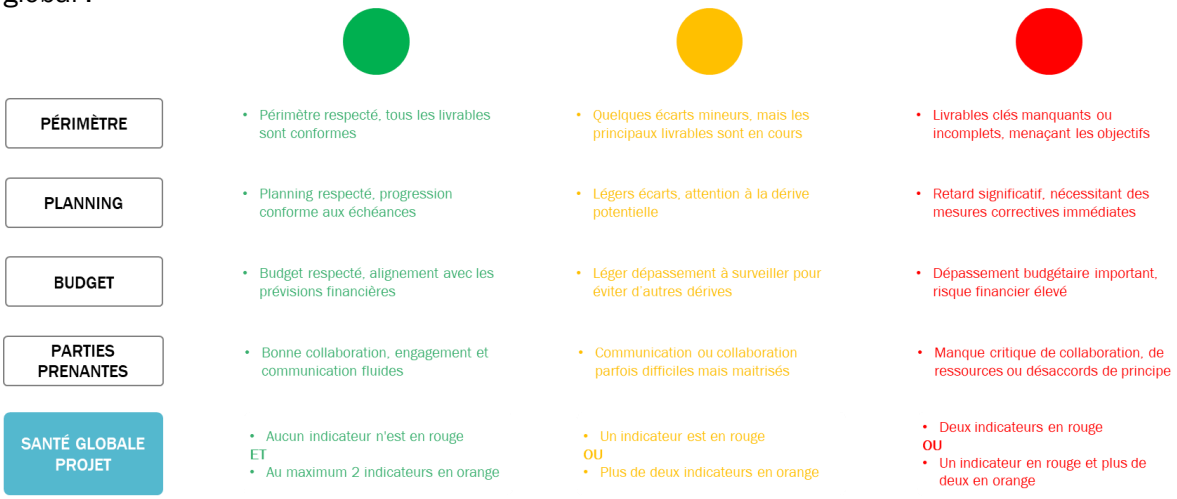


## Santé globale des projets

| Niveau | n°§ PS 23-25 | Titre du Plan Stratégique 23-25 | Projets majeurs | Indice sante |
|---|---|---|---|---|
| ACT | 1.1.1. | Développer des nouveaux services aux communes | CER, égouts pilote, SDT, SDC, Digitalisation, etc | |
| SA | 1.2.2.1. | Projet de la Sablière | La Sablière | |
| SA | 1.2.2.2. | Projet Sur le Champ | Sur le Champ | |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | Zones d'artisanat | |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | Capacité production d'eau | |
| SA | 2.1.4.1. | Atteindre l'objectif 90/25 | Objectif 90/25 | |
| SA | 2.1.4.2. | Tendre vers l'objectif pollueur-payeur | Pollueur-Payeur | |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | Biométhanisation | |
| ACT | 2.2.2. | Valoriser le bois de classe B | Bois B | |
| ACT | 2.2.3. | Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques | PIPER | |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | % Energie propre | |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | Employeur attractif | |
| OO | 3.2. | Réaliser la digitalisation d'in BW | Digitalisation interne | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| OO | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | Gestion risques |  |
| ACT | 3.6.1. | Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires | Notoriété |  |

# 3. Bilan Narratif


1. Être un acteur structurant du territoire 11

1.1. Renforcer l'intercommunalité du territoire 11

1.1.1. Développer des **nouveaux services** aux communes 11

1.1.2. Développer des projets structurants pluri-communaux 15

1.2. Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire 16

1.2.1. Copiloter la stratégie de **BW 2030** 16

1.2.2. Mettre en place des projets innovants d'activité économique 16

1.2.3. Identifier et mettre en œuvre les zones pour les **nouveaux Parcs d'Activités Économiques** 18

1.2.4. **Moderniser** notre parc immobilier loué aux entreprises 18

1.2.5. Créer des zones d'artisanat 18

1.2.6. Revitaliser des **chancres** 19

1.2.7. Soutenir le développement économique du **tourisme** en Brabant wallon 19

2. Être un acteur de la transition durable 20

2.1. Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles 20

2.1.1. Augmenter la capacité de **production** d'eau 20

2.1.2. Renforcer les collaborations sectorielles pour harmoniser l'offre en matière d'**eau** sur le territoire 21

2.1.3. Tendre vers **100% d'épuration** des eaux usées 21

2.1.4. Optimiser la gestion des **déchets** sur le territoire 21

2.2. Tendre vers l'indépendance énergétique 23

2.2.1. Construire une unité de **biométhanisation** 23

2.2.2. Valoriser le **bois** de classe B 23

2.2.3. Promouvoir les énergies alternatives 23

2.2.4. Mettre en place des projets innovants en matière d'**énergie propre** 23

2.3. Améliorer notre efficience énergétique 24

2.3.1. Augmenter la performance énergétique de nos **installations et bâtiments** 25

2.3.2. Améliorer la **durabilité** de nos **PAE** 27

2.4. Favoriser la mobilité durable 28

2.4.1. Développer un réseau de **bornes** de chargement électrique 28

2.4.2. Développer une offre de **véhicules à partager** 28

2.4.3. Poursuivre le verdissement de notre **flotte** 29

2.4.4. Promouvoir les **alternatives** à la voiture au sein de notre personnel 29

3. Être une intercommunale performante 30

3.1. Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail 30

3.1.1. Être un employeur **attractif** 30

3.1.2. Être un employeur soucieux du **bien-être** de ses collaborateurs 31

3.1.3. Poursuivre la **construction** et **l'harmonisation** de processus de gestion RH efficients 31

3.2. Réaliser la digitalisation d'in BW 32

3.2.1. Mettre en place la nouvelle **architecture** et l'**infrastructure** informatique 32

3.2.1. Réaliser l'**intégration** informatique de l'intercommunale 32

3.3. Assurer notre stabilité financière 33

3.3.1. Garantir le financement de nos **investissements** 33

3.3.2. Finaliser l'analyse et la vente des **actifs dormants** 33

3.3.3. Renforcer le **contrôle** de gestion 33

3.4. Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques 34

3.5. Renforcer une culture de gestion des risques 35

3.6. Améliorer notre communication 37

3.6.1. Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux **actionnaires** 37

3.6.2. Adapter les outils de communication **externe** 37

3.6.3. Adapter les outils de communication **interne** 37

## Rappel de la structure de la stratégie 2023-2025

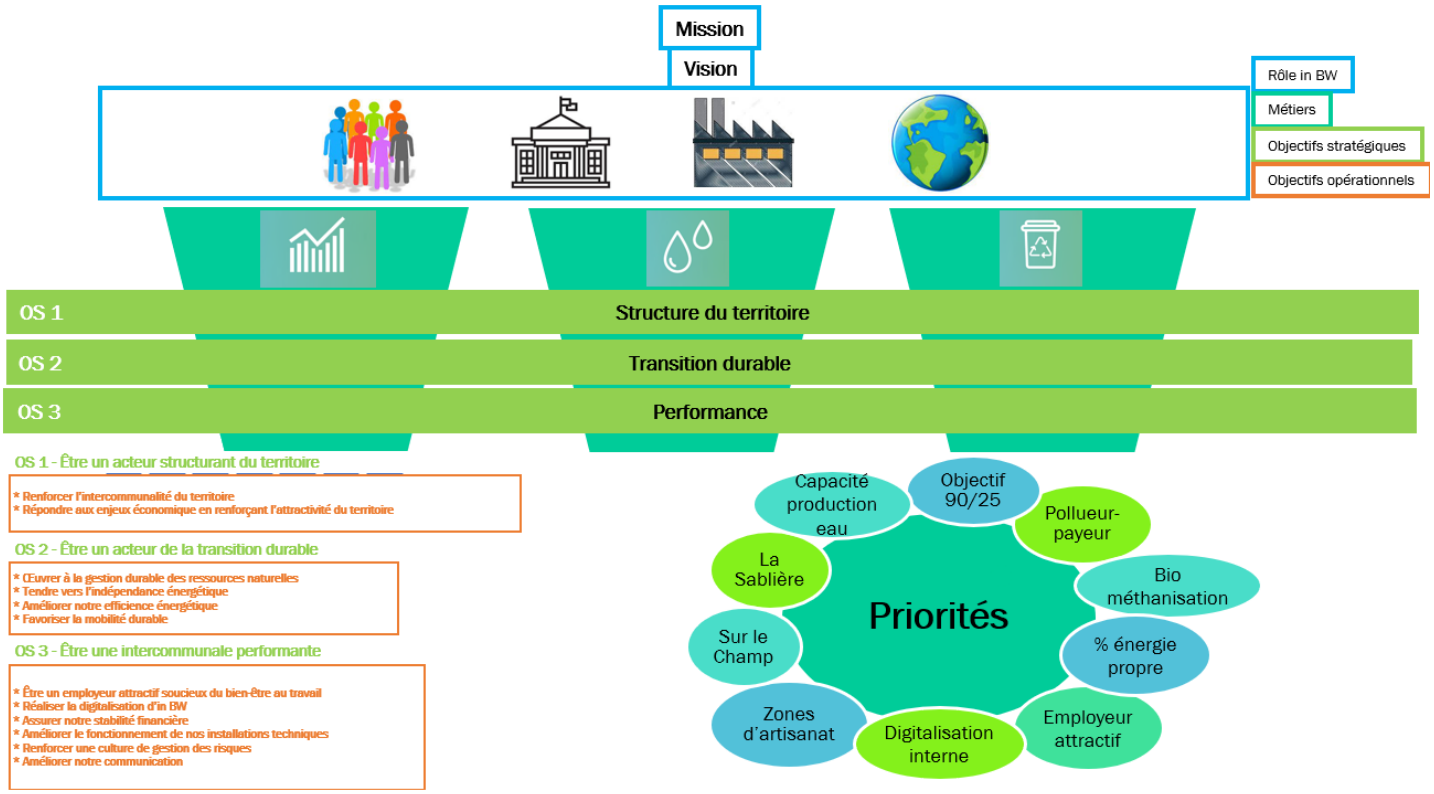

# 1. Être un acteur structurant du territoire

in BW souhaite accentuer les synergies entre acteurs locaux ainsi que la mise à disposition de son savoir-faire et de son expertise à ses actionnaires afin d'exécuter des projets cohérents favorisant le développement et l'attractivité du Brabant wallon.
Nous souhaitons aussi accentuer l'intercommunalité du territoire en menant des projets pluri-communaux et en proposant de nouveaux services aux communes répondant aux besoins de terrain.
Enfin, nous entendons répondre aux enjeux économiques actuels, entre autres en termes d'immobilier, d'artisanat, de valorisation des déchets, d'économie circulaire mais aussi d'éco-entrepreneuriat alimentaire durable.

## 1.1. Renforcer l'intercommunalité du territoire

| | |
|---|---|
| **Description** | La raison d'être d'in BW est la réalisation des missions d'intérêt communal qui nous ont été confiées. Les matières à traiter au quotidien par les communes sont de plus en plus pointues et évolutives, dans un contexte social et économique de difficultés budgétaires. Dans le cadre de nos métiers, les communes bénéficient de nos compétences et de notre expertise, leur permettant de profiter d'économies d'échelle. Soucieuse que chaque actionnaire puisse faire appel à nos services, nous souhaitons renforcer notre rôle fédérateur notamment en accentuant la promotion de nos actions et en mettant en place de nouveaux services en lien avec nos métiers. En outre, la participation à des projets cohérents de développement pluri-communal à l'échelle territoriale sera intensifiée. |

### 1.1.1. Développer des **nouveaux services** aux communes

Projet majeur

**Il s'agit d'un projet majeur transversal regroupant un portefeuille d'actions dirigées par nos pôles d'expertise :**

## Transition Numérique et Durable

### 1. Démarche de digitalisation des communes

En 2025, l'accompagnement des communes du territoire en termes de digitalisation s'est traduit par des projets déployés sur 3 thématiques :

1.1. La transformation numérique territoriale

in BW a initié un **projet structurant et réplicable** basé sur son propre programme de transition numérique (Digit'inBW). Ce projet, réalisé via un prestataire externe, représentait :
• 6 mois de travail ;
• 130.000 € d'investissement à charge de l'intercommunale ;
• 8 communes pilotes impliquées : Beauvechain, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez et Walhain.
L'objectif ? Construire une vision digitale générique, fondée sur une cartographie des activités et outils des communes, et identifiant les étapes clés pour enclencher une transformation numérique sur plusieurs années.
Deux phases ont constitué ce projet :
1. Phase 1- Diagnostic partagé de la situation existante ;
2. Phase 2 – Élaboration d'un cadre d'action et d'une vision digitale réplicable
Les résultats parlent d'eux-mêmes : 90 % des besoins identifiés sont identiques entre les communes, dans des domaines aussi variés que les finances, l'urbanisme, la relation citoyenne, la cybersécurité, etc.
Le projet clôturé, nous avons mis à disposition gratuitement, pour chaque commune :
• Une cartographie des capabilités génériques identifiées ;

• Une cartographie des applicatifs existants et une architecture cible ;
• Une proposition de vision commune de la digitalisation à l'échelle locale ;
• Un plan d'action type (par thème, par axe et par projet).
Ces outils constituent une base solide pour alimenter l'élaboration ou la mise à jour des PST communaux.
Les livrables fournis ne sont pas des recommandations théoriques, mais des outils concrets pour initier, accélérer et sécuriser une transformation numérique indispensable.

### 1.2. Cadre Open Data territorial

Depuis 2023, in BW pilote le projet **e-zy BW**, une démarche intercommunale visant à structurer la valorisation des données publiques dans le Brabant wallon, dans le cadre du plan stratégique 2023-2025. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le respect du décret wallon Open Data du 24 novembre 2022, qui transpose la directive européenne 2019/1024. Ce cadre légal vise à :
- Favoriser la transparence et l'accès aux données publiques ;
- Renforcer l'interopérabilité des systèmes d'information ;
- Améliorer l'efficacité et l'autonomie des services publics dans la gestion et la valorisation des données ;
- Soutenir l'innovation et la participation citoyenne par une meilleure disponibilité et qualité des données.

Le projet e-zy BW repose sur plusieurs piliers essentiels :
- La mutualisation des données au bénéfice des communes, des citoyens et des acteurs économiques du territoire ;
- Le développement de standards communs pour faciliter la publication, la mise en qualité et la visualisation des données publiques ;
- La promotion de la participation citoyenne et la co-construction des services ouverts, notamment à travers des initiatives comme le DataBusters lancé en avril 2025.

Un groupe de travail intercommunal, réunissant une dizaine de communes ainsi que la Province, Futurocité et IMIO, s'est constitué en septembre 2024 pour animer la dynamique e-zy BW. Ce groupe a déjà engagé plusieurs chantiers opérationnels (sélection et standardisations des jeux de données, déploiement d'outils de visualisation, etc.) et poursuit activement ses travaux.
Les résultats sont consultables sur le portail Open Data du Brabant wallon : https ://www.e-zybw.be/

### 1.3. Start IA

Dans le cadre de la dynamique d'innovation portée par in BW, un groupe de travail pour la mise en place d'un dispositif **Start IA dédié aux communes du Brabant wallon** a été créé regroupant 6 communes (Tubize, Ittre, Nivelles, Beauvechain, Walhain & Ramillies). Ce projet s'inscrit dans la stratégie DigitalWallonia4.AI et vise à identifier et développer des services publics optimisés grâce à l'Intelligence Artificielle.

Notre ambition est double :

1. Identifier des cas d'usage pertinents pour in BW, les communes et les citoyens, afin d'améliorer l'efficacité des services publics et la qualité de vie ;
2. Créer un cadre cohérent pour structurer, dynamiser et coordonner les initiatives en IA sur le territoire du Brabant wallon.

Nos axes de réflexion sont les suivants :
• Amélioration des services aux citoyens : simplification des démarches, optimisation des interactions, amélioration de la citoyenneté agréable ;
• Optimisation du fonctionnement communal : automatisation des tâches répétitives, amélioration de la prise de décision.

Une feuille de route couvrant 7 thématiques avec des **projets concrets d'amélioration grâce à l'IA** a été délivrée,

1.4. Centre de Services Partagés (CSP)

Un CSP dédié à la digitalisation des pouvoirs locaux est en cours de développement. Le CSP, c'est un portefeuille de 30 projets permettant d'accompagner la transition digitale des pouvoirs locaux, conçu à partir de notre propre programme de digitalisation, Digit'inBW.

## 2. La dynamique POLLEC[1]

À la suite du non-renouvellement des subsides POLLEC pour les communes et l'intercommunale (permettant de financer des ressources humaines dédiées à la mise en œuvre de projet des PAEDC), in BW s'est attelée à concevoir une nouvelle offre de services mutualisés. Celle-ci a pour vocation de répondre aux objectifs climatiques des communes qui restent une priorité puisqu'elles se sont engagées dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre d'au moins 40% d'ici 2030 via la signature de la Convention des Maires. L'offre de services proposés par in BW est basée sur une mutualisation des ressources spécialisées sur des thématiques parfois complexes, techniques, énergétiques, financières et environnementales.

Suite à plusieurs présentations et échanges, l'offre a été enrichie (incluant un volet orienté vers la supracommunalité et un autre vers la mise en œuvre de projets concrets à l'échelle locale) tandis que l'ambition définitive sera fixée dans les prochains mois.
En parallèle, le projet supracommunal de Plateforme locale de rénovation énergétique « RenoBW » est lancé et l'équipe est constituée. Différents outils liés à l'accompagnement sont développés. Dans les prochaines semaines, un plan d'actions sera établi et des premières initiatives de communication seront réalisées en collaboration avec les communes adhérant à ce nouveau service. Pour rappel, l'objectif global, sur 3 ans, est d'accompagner la réalisation d'environ 300 chantiers de rénovation énergétiques au bénéfice des ménages habitant les communes concernées.
Enfin, plusieurs projets supracommunaux ont été préparés afin d'être mis en œuvre bientôt. Il s'agit de projets d'étude liés aux réseaux de chaleur, aux CER communales et à l'évaluation du paysage énergétique. Leur mise en œuvre fera l'objet des discussions concernant le Plan stratégique 2026-2028.

# Cycle de l'eau

## 3. La gestion patrimoniale des égouts

L'état des lieux des égouts se poursuit sur un rythme annuel de 235 km cadastrés et de 150 km inspectés visuellement par caméra. Les 2 essais pilotes d'entretien des 80 km d'égouts sur les communes de Ittre et de Wavre sont en cours de réalisation.
Depuis le démarrage du projet sur le terrain (début 2024), un total de 1412 contrôles ont été effectués, portant sur l'inspection de 758 trappillons et de 654 chambres de visite.
Deux types de contrôle sont réalisés. Le premier se concentre sur l'état des trappillons uniquement, le second consiste en une inspection complète incluant l'état structurel et fonctionnel de la chambre, du trappillon, de la cunette, les obstacles à l'écoulement, l'envasement et l'étanchéité.

Au niveau du GT[2] SPGE et OAA, 3 sous-groupes de travail ont été constitués avec les objectifs suivants :
- « GT questionnaire »

[1] Politique Locale Energie Climat
[2] Groupe de travail

Objectif : première mise en commun des réponses aux questionnaires par les communes concernées par les essais en Wallonie

- « GT reporting »

Objectif : définir la manière de consolider les résultats de l'ensemble des essais en Wallonie

- « GT benchmarking »

Objectif : prospecter sur la reprise en gestion des réseaux dans les autres régions et pays

### 4. Nouveau centre de dépotage des curures d'avaloirs

La construction du nouveau Centre de dépotage est terminée. Il a été inauguré le 20 novembre 2024 et est opérationnel depuis lors. Les modalités pratiques d'accès et de déversement des produits PCRA (Produits Curage Réseaux Assainissement) ont été communiquées à nos 27 communes.
Ce nouveau service aux communes est donc développé et disponible, notons cependant qu'une série de communes ne l'utilise pas encore.

### 5. L'installation de systèmes d'épuration individuelle

Cette action est entièrement clôturée. A l'origine, certaines communes étaient demandeuses d'un support/service pour les aider à conseiller leurs citoyens en matière d'installation de système d'épuration individuel. Nous avons répondu à leur demande en montrant la somme des renseignements déjà disponibles en la matière, dont la principale source est le site de la SIGPAA (Système Informatique Gestion Publique Assainissement Autonome), issu de la SPGE et du SPW.

### 6. Réutilisation des eaux traitées (« ReUse »)

Concernant le projet de **réutilisation d'eaux usées traitées (ReUse) à des fins agricole/horticole** (STEP de la Vallée de la Lasne à Rosière), les processus de traitement obligatoire pour atteindre la qualité d'eau requise ont été définis par l'Université de Mons et le CSC qui en découle a été rédigé. Le marché public s'est terminé sans qu'il puisse être attribué. Ce premier projet a été abandonné. En effet, l'augmentation des coûts du projet (inflation, évolution technologique) et la diminution des subsides ont entraîné l'arrêt de celui-ci.

Concernant le second projet à la STEP de Nivelles, quant à lui orienté vers la réutilisation de l'eau pour les opérations de balayage, curage et nettoyage des voiries, une matrice de gestion dynamique des risques a été mise au point par le CEBEDEAU et l'Université de Liège -Gembloux. Cet outil vise à fixer les moyens de prévention et de protection à mettre en place pour les utilisateurs et l'environnement en fonction du type d'utilisation, de prestation ainsi qu'en fonction des conditions de travail.
Les clauses techniques d'un cahier spécial des charges visant à définir une installation standard de mise à disposition d'eau de REUSE pour les camions de balayage et curage sont en cours d'élaboration.

### 7. Smart-metering

Le projet d'accompagnement des communes par la technologie du smart-metering (compteur communiquant) pour un suivi des consommations en eau de leurs bâtiments nécessite une réévaluation des objectifs (externe en tant que service aux communes et/ou interne en termes d'amélioration des accès à certains compteurs) afin d'identifier le volume de compteurs à équiper et ainsi établir le plan financier associé.

## Développement Economique

### 8. Diagnostics territoriaux

Le 1er décembre 2023, le Gouvernement wallon mandatait les Agences de Développement Territorial (ADT) pour réaliser des diagnostics territoriaux des communes. En Brabant wallon, in BW et la Province ont décidé d'unir leurs forces et leurs compétences pour réaliser les diagnostics des 27 communes.
Ce projet ambitieux alimentera les futurs Schémas de Développement Communaux (SDC) prévus par le nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT), adopté par le Gouvernement wallon en avril dernier. Le SDT fixe la trajectoire de l'aménagement du territoire en assurant l'optimisation spatiale à l'horizon 2050.
Un Conseiller en stratégie territoriale a rejoint l'équipe d'in BW afin de mener cette mission à bien dont les livrables sont attendus pour octobre 2025.
Une collaboration entre les Agences de Développement Territorial wallonnes est en place pour assurer une analyse méthodologique homogène et qualitative.
La collaboration est naturelle entre la Province et in BW. En effet, les deux organisations collaborent dans les transitions digitale et environnementale et sont à la manœuvre de la dynamique BW2030, avec les autres acteurs structurants du territoire.
Les diagnostics territoriaux offriront aux communes des outils précieux pour maîtriser leurs enjeux environnementaux et territoriaux, notamment en matière de développement économique et commercial, d'artificialisation du sol.

Le 04 juillet 2025, la première phase de ce diagnostic territorial, consacrée à l'analyse à l'échelle supracommunale (niveau provincial) a été présenté à l'ensemble des communes par la Provine et in BW, dans le cadre d'un groupe de travail 27+1 consacré aux diagnostics territoriaux. Ce rapport contient la présentation générale du territoire, la structure territoriale, la situation de droit et enfin la synthèse croisée.
Au préalable, les communes ont reçu par courrier toutes les informations utiles pour solliciter l'accès au document. Les Bureaux d'étude agréés qui seront mandatés par les communes pour réaliser les SDC peuvent également recevoir ledit document.

En octobre 2025, les 27 diagnostics communaux seront édités. La structure est la suivante : introduction générale, présentation de la commune, analyse thématique, contribution potentielle du territoire à l'optimisation spatiale, situation de droit, synthèse croisée et confrontation aux centralités du SDT, annexes et table des illustrations.
Ce rapport permettra d'apporter à la commune une parfaite connaissance de son territoire pour tous les exercices de planification et de réflexion : révision de plan de secteur, schéma de développement communaux, guide communal d'urbanisation, schémas d'orientation local, rapport d'évaluation des incidences environnementales, master-plan, charte d'urbanisme, etc. Pour toutes ces missions, in BW pourra accompagner ses communes dans le cadre de conventions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

### 1.1.2. Développer des projets structurants pluri-communaux

Après la validation du Schéma de Cohésion territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH), in BW a été désignée par le Comité d'accompagnement composé par la province du Brabant wallon, la commune de Ramillies, l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant Wallon (APIBW) et le Groupe d'Action Locale Culturalité en Hesbaye brabançonne (GAL)) pour piloter un des projets-phares : le site « Croix 1 » sur 3,86 hectares autour de l'ancienne gare de Ramillies.
Le « Master Plan » (plan d'aménagement) a été finalisé par le bureau d'études « DREA²M » en septembre 2023 et a été présenté à la population en janvier 2024. Des ateliers de réflexions avec les entreprises et/ou indépendants ont été organisés.

Le marché de services conjoint avec l'APIBW pour réaliser l'étude sur les incidences a été attribué le 15 avril 2025 par in BW à AUPa. Le Comité de pilotage du projet s'est réuni dans la foulée pour accompagner cette phase importante.

Une Réunion d'Information Préalable se tiendra d'ici fin 2025 pour présenter le projet aux citoyens, leur permettre de poser des questions, d'émettre des suggestions et de proposer des alternatives.

## 1.2. Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire

| | |
|---|---|
| **Description** | La province du Brabant wallon est le pôle moteur de l'économie wallonne, avec une croissance du taux d'emploi de 36% en 16 ans, soit une progression bien plus rapide que celle de la Région wallonne (+18%) ou celle de la Belgique (+18%).<br>Dans ce cadre, in BW doit anticiper les attentes des entreprises et y répondre de façon adéquate en favorisant la croissance économique de la province, son ouverture internationale et le développement (numérique, medtech/biotech, pharmaceutique).<br><br>in BW est ainsi impliquée dans l'alliance BW 2030 dans laquelle, les principaux acteurs locaux s'alignent pour donner une réponse aux difficultés du terrain en permettant l'élaboration de visions stratégiques et territoriales globales.<br><br>A ce titre, in BW s'adapte aux besoins et à la réalité territoriale requérant une gestion parcimonieuse du sol par la variété de son offre en bâtiments et par la création des parcs d'activités économiques incluant notamment l'accueil de l'activité d'artisanat et la mise en place de nouveaux lieux de résidences économiques.<br><br>in BW contribue enfin à la mise en œuvre d'une stratégie touristique afin de déterminer les opportunités de développement et d'attirer les investisseurs. |

### 1.2.1. Copiloter la stratégie de BW 2030

Grâce notamment au soutien de la Wallonie venant en support de l'investissement des 4 partenaires de **BW 2030** : le Brabant wallon, in BW, invest.BW et l'UCLouvain, une mission de consultance a pu être attribuée à la SCRL BDO ADVISORY SC, en mai 2024 par in BW. Cette mission touche à son terme.

Après avoir porté son Mémorandum, BW 2030 a poursuivi ses démarches auprès des instances politique pour défendre les projets structurants du Brabant wallon soutenus par l'alliance (www.bw2030.be).

A l'occasion du renouvellement de ses organes de gestion en juin 2025, in BW a confirmé ses nouveaux représentants au sein de l'alliance BW 2030 et a pris la décision de principe de lancer un prochain marché de consultance portant sur l'animation et la coordination du portefeuille de projets dans le cadre de la stratégie BW 2030.

De plus, in BW a pris les contacts nécessaires avec le Gouvernement wallon pour expliquer et promouvoir le choix de la structure d'accompagnement dont BW 2030 s'est dotée à la hauteur de son potentiel et de ses ambitions, tout en favorisant une gouvernance agile dédicaçant ses moyens aux projets et aux acteurs plus qu'à un encadrement administratif superflu.

### 1.2.2. Mettre en place des projets innovants d'activité économique

**Sablière**

Projet majeur

Après juillet 2023 où le Gouvernement wallon a décidé provisoirement par arrêté de réviser le plan de secteur, d'adopter le projet de plan en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone naturelle sur le site et de la soumettre à évaluation des incidences sur l'environnement ; c'est en novembre 2023 qu'in BW a reçu la notification du contenu du Rapport sur les incidences environnementales (RIE). *XMU* et *TAUW* en charge de cette mission ont pu débuter leurs analyses en septembre 2024 après l'accord de toutes les tutelles sur la notification du marché de services. L'avant-projet relatif aux infrastructures de ce

PAE a été présenté aux différents acteurs du site, GRD[3], Administration communale, service de secours et Fonctionnaire délégué et accueilli favorablement.

La procédure de révision du plan de secteur suit son cours. La phase 1 (Analyse de la demande) du rapport sur les incidences (RIE) a été finalisée par les Bureaux d'étude *XMU/TAUW* désignés pour la mission. Il a été envoyé le 25 août 2025 à la DDT[4]. Les pôles Aménagement du Territoire et Environnement ainsi que la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) devront rendre leurs avis. Les études du RIE se poursuivent avec la rédaction de la phase 2 (Etudes des impacts).

Par ailleurs, les demandes de location sont suivies régulièrement et les conventions pour occupation précaire (contrat de location de courte durée) dressées.

Une réunion avec l'ensemble des acteurs a été organisée en juin 2025 pour aborder plusieurs points relatifs à la gestion quotidienne du site, ainsi qu'avec *C²Project*, l'auteur de projet de l'équipement du PAE pour adapter l'avant-projet.

**Sur le Champ**

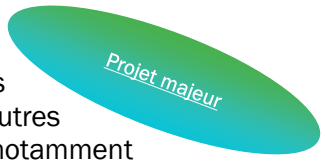


Après la pose de la première pierre en juin 2023, et l'obtention du permis d'urbanisme en mai 2024, pour la rénovation de l'ensemble des autres bâtiments (à l'exception de la grange), les travaux se poursuivent, grâce notamment aux subsides wallons reçus dans le cadre du Plan de relance : « Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale » et « Relocalisation alimentaire », mais aussi Biodiversité et UREBA.
Les travaux de rénovation des bâtiments 1 à 4 (hangars) ont débuté en février 2025 et sont en cours. Ceci permettra d'accueillir à terme : ateliers, espaces de stockage, laverie de légumes et chambres froides.
Les travaux de rénovation des bâtiments 5, 6, 8 et 9 (conciergerie, carport, étage Brasserie et hangar brasserie) ont débuté au mois d'aout 2025. Les offres pour le marché de travaux relatif aux abords ont été reçues le 27/08/2025 et sont en cours d'analyse.
La passation du marché pour la conception, réalisation et maintenance d'une chaufferie centralisée biomasse avec réseau de chaleur a été validée, les offres sont attendues pour le dernier trimestre 2025.
Les attributions du marché des abords et du marché de la chaufferie centralisée permettront un début de travaux fin 2025 – début 2026.

La commande du marché de services architecture a été passée en avril 2025 pour la rénovation des bâtiments 11,12 et 14 (corps de logis de la ferme et ses annexes). Les études sont en cours.

Nous avons aussi réalisé la plantation du verger « hautes tiges » sur 1 ha et renforcé ainsi le verger existant (total = 75 arbres). Ces travaux sont financés par le subside « biodiversité entreprises » obtenu en novembre 2024.

Enfin, la pollution à l'amiante (ardoises enterrées) qui a été détectée a donné suite à une procédure judiciaire qui est toujours en cours avec l'ancien propriétaire.

Le forage d'un puits sera achevé permettant l'alimentation des terres agricoles de façon durable.

[3] Gestionnaire de réseau de distribution
[4] Direction du Développement Territorial

### 1.2.3. Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux Parcs d'Activités Économiques

Outre l'accord du Gouvernement wallon pour poursuivre la procédure de révision du plan de secteur du site de la Sablière, le Gouvernement wallon a décidé provisoirement, le 13 février 2025, soit presque 4 ans après notre demande, par arrêté, de réviser le plan de secteur, d'adopter le projet de plan en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte sur le site et de la soumettre à évaluation des incidences sur l'environnement. L'arrêté ministériel du 25 avril 2025 détermine les informations que doit contenir le RIE à réaliser sur le projet de révision du plan de secteur précité. Ce marché de services a été attribué le 22 septembre 2025.
Malheureusement, nos autres demandes en cours d'instruction n'ont pas changé de statut en 2025. Toutes sont toujours en cours de traitement par les institutions concernées (Marbais, Ottignies-LLN), et ce malgré les contacts tissés et les rappels adressés aux différentes parties prenantes.

Les travaux d'ampleur du boulevard urbain à Tubize sont en cours de finalisation. La voirie principale a été ouverte à la circulation en juillet dernier. Ces travaux permettront de donner notamment accès au PAE Clabecq City Business Park dont le permis a été obtenu en mars 2024. Le marché de travaux devrait être lancé au dernier trimestre de cette année, à la suite de la validation du cahier des charges par Infrabel pour les travaux sur son domaine, du devis final d'ORES pour l'équipement du PAE et ainsi de la complétude du dossier d'exécution.

### 1.2.4. Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises

Nous avons poursuivi le programme de rénovation de quelques bâtiments de bureaux et hall de stockage/production, profitant des vides locatifs assez réduits ces dernières années vu le taux d'occupation important de ce type de patrimoine (supérieur à 96%).
Pour répondre à la demande, de nombreuses bornes pour véhicules électriques ont été installées.
in BW s'est aussi dotée de plusieurs outils digitaux pour améliorer d'autant la gestion immobilière : Une GMAO afin d'affiner la gestion des équipements techniques de nos bâtiments ainsi que le logiciel 3P (module Gestion Facilitaire) pour la maintenance des bâtiments. Ces deux outils nous permettent une gestion améliorée des plannings des équipes techniques, des suivis des interventions, des facturations des charges et travaux, etc.

Nous avons aussi investi dans le logiciel Real Estate Management (REM) d'Easi qui, couplé à notre logiciel comptable, permet de réaliser toute la gestion locative et financière de notre patrimoine.
Les logiciels sont maintenant opérationnels après de nombreux mois de développement et de travail assidu des collaborateurs pour structurer les données et prendre en main ces derniers.

Après avoir finalisé l'étude globale sur la nouvelle identité graphique de nos business centers et la ferme Sur le champ, la mission s'est poursuivie afin d'asseoir cette nouvelle identité à l'interne et à l'externe du Monnet Innovation Center (MIC), notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique. Les travaux sont en cours depuis le second trimestre 2025.
Les marchés de rénovation des cabines haute tension et de l'éclairage du parking ont été finalisés permettant notamment l'installation de nouvelles bornes pour véhicules électriques.
De nombreux travaux de rénovations internes pour accueillir de nouvelles entreprises se sont poursuivis au MIC mais également globalement dans tous nos business centers.

### 1.2.5. Créer des zones d'artisanat

Projet majeur

Le dossier de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une Zone d'activités économiques mixtes (ZAEM) sur le territoire de Villers-la-Ville (Marbais) en place d'une zone agricole sur une superficie de 12 ha a été finalisé avec l'aide du Bureau d'études Aries consultants. Le projet vise précisément à étendre la

ZAEM existante le long de la N93 en vue d'y créer une zone d'artisanat à destination des PME et TPE locales. Le projet soutenu par la commune a été présenté lors de la réunion d'information préalable (RIP) en novembre 2023. La demande a été introduite à la suite au Gouvernement wallon. Nous avons dressé plusieurs rappels mais nous attendons toujours le retour du cabinet sur l'instruction de ce dossier. Les contacts avec le nouveau cabinet en charge de l'Aménagement du territoire sont pris pour rappeler l'intérêt de ce dossier.
L'inventaire des zones destinées à l'artisanat a été reporté à la suite du Diagnostic Territorial qu'in BW dresse en collaboration avec la Province pour le Brabant wallon puisque ce diagnostic, avec ses études supra-communale et communales, passera ceci en revue. Pour mémoire cette mission a été confiée au ADTs par le Gouvernement wallon (voir point 1.1.1. Développer de nouveaux services aux communes).
Les études pour la mise en œuvre d'une zone d'artisanat dans le PAE de Nivelles sud sont décalées à 2026 pour permettre l'analyse plus poussée de l'offre et de la demande dans ce PAE, compte tenu de nombreux projets similaires développés à Nivelles par le secteur privé.
Dans l'intervalle, et afin de répondre à la demande des artisans fort présente en Brabant wallon, des terrains dans les parcs d'activités économiques de Nivelles nord et de Tubize II ont été dédicacés au développement de petites unités PME mitoyennes. Cette formule a rencontré un succès immédiat et in BW se félicite de ses partenariats avec le secteur privé (développeurs) qui ont permis de déployer une solution rapide afin de répondre aux attentes des PME.

### 1.2.6. Revitaliser des chancres

Un projet de développement pour le PAE Fauquez a été proposé, depuis février 2022, à la commune d'Ittre dont il est encore attendu la position pour poursuivre le projet.
En février 2023, une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Mont-Saint-Guibert pour la réalisation d'un Plan Masse en vue de l'aménagement du cœur de village. La commune a souhaité élargir le périmètre d'étude initialement limité au site des anciennes Brasseries de Mont-Saint-Guibert et ce notamment en suivi des inondations de l'été 2021. Les études menées avec le comité d'accompagnement ont permis de dresser un cahier des charges pour désigner un auteur de projet pour un plan masse. Fin mai 2025, in BW a adressé à la commune le projet d'attribution qui pourra être validé après modification budgétaire.
Concomitamment, in BW a loué 4.675 m² du bâtiment des anciennes brasseries à un acteur privé pour l'implantation de terrains de padel depuis avril 2025. A la suite de travaux, le club a célébré son ouverture en septembre dernier. D'autres locations pour des infrastructures sportives sont à l'étude pour permettre la dynamisation du site dans l'attente de cette reconversion urbanistique.

Rappelons encore que le permis pour le PAE Clabecq City Business Park a été octroyé en mars 2024. Le marché de travaux devrait être lancé au dernier trimestre 2025, à la suite de la validation du cahier des charges par Infrabel pour les travaux sur son domaine, du devis final d'ORES pour l'équipement du PAE et ainsi de la complétude du dossier d'exécution.

### 1.2.7. Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon

Pour rappel, en juin 2023, le CITW+ a été dissout faute de financements wallon et européen.
Cette décision n'a nullement remis en cause notre intérêt pour poursuivre toutes autres formes de partenariat avec le CGT[5], la Wallonie et la Province.
Nous avons continué de tisser des liens intéressants avec quelques opérateurs afin de pouvoir mettre en place des projets touristiques en lien avec les études menées, notamment à Ittre.

[5] Commissariat Général au Tourisme

## 2. Être un acteur de la transition durable

Depuis toujours, in BW a à cœur d'intégrer les préoccupations environnementales dans l'exercice de ses métiers. Aujourd'hui, celles-ci occupent une place de plus en plus centrale dans notre société. C'est pourquoi nous souhaitons aller encore plus loin en nous positionnant comme un acteur majeur de la transition durable du Brabant wallon en veillant, notamment, à la gestion durable des ressources naturelles. Nous nous devons de repenser nos modèles de consommation et de production. Nos objectifs s'attacheront à préserver les masses d'eau, à limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets. Développement durable et économie circulaire sont des maîtres-mots de nos actions.

Les enjeux énergétiques encourageant une consommation responsable, nous mènerons en outre des projets visant à tendre vers l'indépendance énergétique : tels que la construction d'une unité de biométhanisation, la valorisation du bois B issu de nos recyparcs, et la mise en place d'actions innovantes en matière d'énergie propre.

Enfin, en vue de limiter l'impact environnemental de nos déplacements, la mobilité durable sera favorisée.

### 2.1. Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles

| | |
|---|---|
| **Description** | Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, la préservation en quantité et en qualité des ressources naturelles constitue une condition de la transition durable.<br><br>Ceci implique de limiter la dépréciation et l'exploitation des ressources pour éviter de dépasser les seuils critiques de surexploitation et d'investir dans leur protection.<br><br>La stratégie intégrale sécheresse du Gouvernement wallon vise à réduire les pertes en eau et à améliorer l'état des masses d'eau de surface et souterraines pour fin 2027. La préservation des masses d'eau nécessite de sécuriser notre capacité d'approvisionnement afin de disposer de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins, et de poursuivre notre programme d'assainissement.<br>Par ailleurs, la coopération avec les opérateurs de l'eau sera renforcée afin d'améliorer la performance globale du secteur.<br><br>Pour réduire les quantités de gisement total de déchets et opérer la transition vers une économie circulaire, la production de déchets doit diminuer, le gaspillage doit être évité ; et le tri et la réutilisation doivent être encouragés. A cette fin, les systèmes de collectes seront redéfinis et les citoyens seront sensibilisés et responsabilisés. |

#### 2.1.1. Augmenter la capacité de **production** d'eau

Projet majeur

La première analyse de certains captages de production d'eau (données historiques et état de productivité) ainsi que de l'ensemble du réseau piézométrique en place a été finalisée en septembre 2024. Les conclusions de cette analyse ont été reprises dans la première version du plan de gestion quantitative de la ressource en eau finalisée début 2025. Ce plan définit des actions à court terme pour l'année 2025 et des perspectives à 2030 tenant compte des analyses des ouvrages mais aussi du contexte climatique et des pressions de qualité sur les masses d'eau. Une actualisation de ce plan est prévue de manière annuelle.
Le 1er projet de PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) relatif à une de nos 5 zones fonctionnelles a été finalisé début 2024. La méthodologie ébauchée par la Région wallonne en 2023 devait être éprouvée avec les données d'in BW collectées dans le cadre de ce 1er projet de PGSSE au 1e semestre 2024 mais le lancement des travaux n'a cependant réellement débuté que début 2025. Les conclusions des tests de la méthodologie sont attendues pour début 2026. Les autres projets de PGSSE n'ont donc pas encore débuté.

Le château d'eau de Corbais a été démoli en mars 2024 et les travaux de reconstruction de nouveaux réservoirs ont été lancés à la fin du 1er semestre 2024. Le chantier a été retardé suite à des imprévus concernant la stabilité du sol au niveau des réservoirs. Sur base du planning revu, les réservoirs devraient entrer en service fin 2025.
La phase d'étude du projet de démolition d'anciens réservoirs hors service et de construction d'un réservoir supplémentaire à Sauvagemont (Lasne) a été postposée à la suite des retards rencontrés dans le projet de Corbais et elle devrait être initiée début 2026.

### 2.1.2. Renforcer les collaborations sectorielles pour harmoniser l'offre en matière d'eau sur le territoire

Au niveau des collaborations sectorielles entre opérateurs de l'eau à l'échelle de la Wallonie, nous continuons à participer à différentes plateformes, à différents comités de pilotage et à différents projets initiés dans le cadre de cette collaboration.
Au dernier trimestre 2023 et au 1er semestre 2024, la thématique Energie a été mise en avant lors de deux grands projets : l'élaboration d'une stratégie Energie 2030-2050 au niveau du secteur de l'Eau et la mise en place une méthodologie commune aux différents opérateurs / OAA pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Début 2026, le SRRE 3.0 (Schéma Régional de Ressources en Eau) sera déployé après sa structuration par le SPW, la SPGE et la SWDE durant l'année 2025, ce qui amènera des axes de travail renforcés en matière de prévention et protection de la ressource, d'analyses de risques, de consolidation des connaissances et des pratiques.

### 2.1.3. Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées

L'important programme d'investissement 2022-2027 de la SPGE en matière de stations d'épuration et collecteurs est en cours. Depuis le nouveau contrat de service unique avec la SPGE, début 2024, les programmes d'investissement se définissent annuellement et ne sont connus qu'en début d'année ce qui crée un manque total de visibilité. Cette situation est préjudiciable au maintien d'une équipe d'études (interne & externe) motivée et à sa gestion. Les règles d'avancement des dossiers sont dictées par la SPGE et cela a réduit notre rythme de finalisation des dossiers – ce qui entraine que certains KPI d'avancement n'atteindront que 55 à 70% de la cible finale à la fin de cette année. Le montant des adjudications en collecteurs & STEPs reste cependant élevé sur l'ensemble du PS avec un montant de plus de 44 M€.
Quant aux PIC (Plans d'Investissements Communaux) 2022-2024, ils concernent les égouts et voiries. Une prolongation sur l'année 2025 a été décidée par le Ministre ce qui assure de pouvoir terminer ce programme complètement. Les montants des adjudications et travaux en égouts + voiries ont même été supérieurs aux prévisions.

Par ailleurs, 13 CAI ont été conclus depuis le début de ce plan stratégique.

### 2.1.4. Optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Projet majeur

**Collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets organiques : 90/25**

Le **changement de fréquence de collecte (1 semaine sur 2 pour les DMR)**, sur 4 communes en 2023 et 20 autres communes début 2024, a exercé une influence significative sur les résultats de collecte des déchets ménagers résiduels et organiques.

Nous continuons donc à progresser vers notre objectif "90/25". En effet, au 31 août 2025 les quantités de déchets résiduels (DMR) sont passées à une moyenne de 95 kg/hab.an sur les 26 communes dont nous gérons la collecte, et les quantités d'organiques collectées atteignent maintenant les 23 kg/hab.an. Notons que pour les 24 communes ayant adhérés à la nouvelle fréquence de collecte, l'objectif est déjà atteint avec respectivement 89 et 26 kg/hab.an.

Au niveau de la **prévention des déchets**, bon nombre d'actions ont été réalisées dans le cadre du Plan de prévention 2023-2024 axé sur les 3 thématiques principales Zéro Déchets (« ZD »), Réutilisation et Propreté publique. Parmi celles-ci, citons les animations « ZD » dans les écoles, le prêt de gobelets réutilisables, des webinaires et formations au compostage, la production de deux BD, un concours compostières, … La continuité est assurée avec le nouveau Plan Prévention 2025-2027. Et ce, en plus de nos 6 Espace Récup' (6ème à Rebecq installé début 2025) sur les recyparcs qui ont permis de collecter plus de 84 tonnes d'objets de qualité (au 30 juin 2025) depuis le démarrage du projet pilote en octobre 2022.
En ce qui concerne la **collecte des PMC**, nous avions déjà dépassé en 2024 notre objectif fixé pour 2025, à savoir min. 23 kg/hab.an. Au 31 août 2025, nous en sommes à 26 kg/hab.an collectés en moyenne sur les huit premiers mois de l'année !
Les travaux **d'agrandissement/rénovation et les déménagements des recyparcs** ont pris du retard : sur les deux agrandissements/rénovation prévus en 2024, seul Rebecq a été finalisé et a réouvert le 7 avril 2025. Concernant les déménagements des recyparcs de Rixensart, de Genappe et de Court-Saint-Etienne, les dossiers sont toujours à l'étude.

Projet majeur

Par ailleurs, dans le cadre du principe de Pollueur-Payeur, **le contrôle d'accès informatisé** a été installé dans tous les recyparcs et mis en service le 2 janvier 2025. Cette mise en service a eu un impact significatif sur la fréquentation de nos recyparcs et sur les quantités de déchets déposés : entre 30 à 50 % en moins selon le type de déchets concernés, ainsi qu'en conséquence sur les coûts (diminution des coûts de transports et de traitement). A cela s'ajoute les recettes des paiements aux bornes d'accès ou via les badges rechargeables.
Les objectifs environnementaux et financiers sont donc atteints et les citoyens se sont bien adaptés à ces changements. L'analyse sera poursuivie dans les prochains mois.

## 2.2. Tendre vers l'indépendance énergétique

| | |
|---|---|
| **Description** | La stratégie européenne en matière de transition énergétique a introduit de nouveaux concepts dont, notamment la possibilité de développer de nouvelles formes de partage d'énergie. Nous souhaitons diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie propre et augmenter notre capacité de production. |

### 2.2.1. Construire une unité de **biométhanisation**

Projet majeur

Nous sommes arrivés à la quatrième et dernière phase du dialogue compétitif pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de Biométhanisation à Virginal. Le partenaire privé a été désigné. La proposition technique et financière a été validée et devra être peaufinée avec l'évolution des quantités et les synergies envisagées avec l'UVE. Les conditions du partenariat (Term Sheet) sont à l'étude pour préciser la relation juridique avant de déposer la demande de permis.

### 2.2.2. Valoriser le **bois** de classe B

Projet majeur

GBES, filiale de VEOLIA, a revendu une partie de ses parts à Idex qui exploitera la centrale. Toutes les conventions de partenariat impliquant in BW ont été conclues. En particulier in BW a pris une participation de 5% dans les parts de la société nouvellement créée. Les recours ayant été retirés contre le permis, les travaux débuteront fin de cette année avec une base de vie implantée sur nos terrains. La fin des travaux est prévue au second semestre 2027.

### 2.2.3. Promouvoir les énergies alternatives

Projet majeur

**PIPER-BW**

Pour rappel, ce projet a pour vocation d'installer un véritable hub énergétique au sein du site de la Sablière de Mont-St-Guibert avec une installation PV d'environ 7 MWc, une batterie et des bornes de recharge ultra-rapides. Le partenaire privé a été sélectionné suite à une procédure encadrée par un Marché public. C'est Besix Group qui accompagne in BW et IPFBW dans ce partenariat public-privé. La phase de développement a démarré et plusieurs groupes de travail internes ont été mis en place pour travailler sur les volets légaux (constitution d'une SPV), techniques (accès à la puissance, design des installations, etc.) et commerciaux (vente de la production). Le projet mobilise différentes équipes au sein d'in BW. Des synergies sont envisagées avec le projet de construction de l'unité de Biomasse au sein de la Sablière (projet GBES) et un alignement de l'infrastructure doit être réalisé par rapport à l'aménagement du site pour le nouveau Parc d'activités qui va s'installer au sein de la Sablière. La problématique de l'accès à la puissance électrique est particulièrement sensible sur le site (et sur le Brabant wallon de manière générale). Dans ce cadre, des réunions high-level ont été organisées avec la Direction d'ORES et d'ELIA pour faire le point sur la situation et trouver des solutions garantissant le développement de projets industriels ambitieux pour répondre aux besoins d'électrification des usages.

D'ici la fin 2025, nous introduirons les demandes d'étude détaillée auprès d'ORES et d'ELIA pour différentes options de développement du projet. En parallèle, nous travaillons sur l'implantation des différentes infrastructures (bornes, batterie) et le design particulier des bornes de recharge pour lesquelles un modèle d'usage est évalué pour couvrir les besoins, en particulier ceux liés au transfert des déchets via l'électrification des poids lourds.

### 2.2.4. Mettre en place des projets innovants en matière d'**énergie propre**

**Développement de la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique**

Le projet de placement de batteries sur le site de l'UVE (2000 kVA) a été étudié et une demande d'installation a été envoyée à Ores. Une fois que celle-ci sera acceptée, nous pourrons envisager le lancement d'un marché public ainsi que la finalisation administrative du dossier (permis, pompier, assurance…). Pour le moment, de nombreuses demandes de raccordement de batteries au réseau sont en « hold on » chez ORES pour des raisons techniques.

En parallèle, un test de valorisation de la chaleur fatale par conversion thermoélectrique est en cours avec une entreprise de Brabant wallon. Vu les premiers résultats, la réflexion envisage des investissements complémentaires qui, en fonction des montants et des subsides, seront réalisés ou non en regard également de l'électricité produite.

Plusieurs rencontres ont été organisées pour mieux comprendre la faisabilité de sécher certaines matières en utilisant la chaleur fatale. Au sujet des boues de station d'épuration, la réflexion se fait avec la SPGE. Concernant le digestat issu d'une biométhanisation, l'étude sera incluse dans le projet de l'installation envisagée à l'UVE. Enfin, la biomasse pourrait aussi être séchée, un test est en cours sur notre plateforme de compostage de Wavre avec un opérateur wallon.

Des contacts sont entrepris également avec des opérateurs qui pourraient capter la chaleur fatale de l'UVE et la transporter vers des consommateurs locaux qui ont des besoins en froid ou chaud. Là aussi l'étude se poursuit.

**Mise en place des Communautés d'Energie Renouvelable (CER)**

Suite à l'adoption du cadre légal régulant le marché de l'électricité et permettant désormais le partage d'énergie, sous la forme des communautés d'énergie renouvelable (CER), le Gouvernement wallon a approuvé en avril 2023 sur proposition du ministre de l'Energie et du Climat Philippe Henry, les modalités de mise en œuvre de la 3ème phase du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable) visant la création de 30 CER pérennes au sein de 30 parcs d'activité économique (PAE). Les séances d'information visant à paramétrer les entreprises rejoignant les CER à créer ont été menées en novembre 2023 pour les PAE retenus pour in BW, soit le Parc scientifique de Louvain-La-Neuve, les PAE de Nivelles-Nord et Nivelles-Sud extension. Une marge importante de progression pour atteindre un volume de données significatif a été constaté et une relance des questionnaires aux entreprises intéressées sera opérée rapidement. Pour ce projet deux marchés publics pour lesquels des conventions de marché conjoint sont en cours de signature devront être lancés très prochainement : l'un concerne le développement des interfaces des outils de simulation et l'autre porte sur le service de mailing destiné à inviter les entreprises wallonnes à l'évènement de clôture prévu en mai 2026.

Des études de création de CER sont aussi toujours en cours sur nos autres PAE et notamment le PAE de Tubize, en collaboration avec des entreprises de ces-derniers. Ces matières sont ardues et le cadre législatif n'offre pas actuellement suffisamment de facteur incitant pour les entreprises.

**Développer des dispositifs de production d'hydrogène**

Le projet est mis de côté suite à un contexte économique actuellement défavorable. L'objectif initial était de produire de l'hydrogène destiné à la mobilité (camion de collecte et/ou semi-remorque). Mais l'évolution des performances des batteries électriques est telle qu'à ce stade, l'électricité offre plus d'avantages que l'hydrogène, qui est plus onéreux et nécessite une installation de production, d'autant que l'UVE représente déjà une source de production importante d'électricité par cogénération, pouvant alimenter des véhicules électriques.

## 2.3. Améliorer notre efficience énergétique

| | |
|---|---|
| **Description** | L'Union européenne a fixé un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 32,5 % à l'horizon 2030 (par rapport à un scénario de référence 2007). Elle |

| | |
|---|---|
| | introduit en outre des exigences exemplaires applicables aux bâtiments publics, telles qu'un objectif de réduction de la consommation d'énergie dans le secteur public et de rénovation des bâtiments de l'administration publique. in BW s'inscrit dans cette démarche. Nous souhaitons également développer des infrastructures résilientes permettant une plus grande souplesse et une agilité capables de résister et de s'adapter aux crises éventuelles. |

### 2.3.1. Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments

Projet majeur

Comme annoncé, une plateforme EMS (**Energy Monitoring System**) a été installée au sein d'in BW. L'objectif est de pouvoir visualiser et contrôler l'ensemble de la consommation et de la production des différents fluides (électricité, gaz, eau, solaire, biomasse, fuel, etc.) afin de réduire leur consommation, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts énergétiques. Tous les départements « métier » d'in BW sont concernés. A ce jour, la plateforme a été installée, configurée et une formation des utilisateurs réalisée. Seuls certains compteurs basse tension n'ont pas pu être intégrés suite à une démarche nécessaire d'ORES au préalable. Celle-ci est en cours et nous espérons pouvoir avoir accès à 100% de nos compteurs communicants d'ici début 2026. La production de tableaux de bord spécifiques à chaque métier est en cours. Par ailleurs, des tests fructueux ont été réalisés pour faire le lien entre l'EMS et notre nouvelle plateforme de centralisation des données au sein d'in BW. Celle-ci nous permettra de nous affranchir d'un outil spécifique de visualisation de données et de garantir la qualité de celles-ci.

Comme le tableau de bord « Energie » 2024 en témoigne (v. figures a et b ci-dessous), l'intercommunale atteint largement ses objectifs en termes de neutralité énergétique et d'indépendance. En effet, en 2024, elle a encore produit **134%** de l'électricité consommée (un chiffre qui se stabilise par rapport à 2023). La production d'électricité a atteint 54,29 GWh, soit +0,6% par rapport à l'année précédente. L'objectif des 53 GWh du plan stratégique est donc toujours dépassé.

**La production d'énergie verte atteint quant à elle 14,35 GWh** (-2%, légère baisse de la production éolienne suite à une année 2024 un peu moins venteuse), toujours de loin supérieure à la cible de 10,5 GWh que nous avions définie en 2023. Il s'agit d'un beau succès, notamment basé sur des investissements dans l'éolien. Notre ratio de **production d'électricité verte s'est établi à 35% en** 2024 (similaire à 2023).

Enfin, **notre taux moyen d'autoconsommation s'est établi à 29%** (+2 points)**.** Le volume d'électricité autoconsommée s'établit en effet à 12,42 GWh en 2024 (+13%). Cette valeur est toujours supérieure à la cible de 11,5 GWh, preuve que nous avons réalisé des efforts pour profiter de cette énergie produite localement sur nos différents sites en optimisant notre consommation par rapport aux heures de production. L'UVE contribue toujours majoritairement (74%) à la production d'électricité via la valorisation énergétique sous forme de cogénération. Pour le solde, 21% sont générés par l'éolien et le reste via nos installations photovoltaïques propres.

Du point de vue **consommation totale électrique**, celle-ci s'est établie à **40,65 GWh** (+1%) en 2024 avec notamment un **prélèvement du réseau plus faible** (-4 %, toujours une tendance à la baisse) grâce aux mesures d'efficience énergétique mises en place sur les différents sites. Bien entendu, la mise en place de nouvelles infrastructures induit *de facto* une augmentation de consommation énergétique mais il s'agit là de couvrir un spectre plus large de missions/fonctions. Nous compensons partiellement cette augmentation par le biais de l'efficacité énergétique. Un programme important de rénovation énergétique sera réalisé dans les années prochaines dans le cadre d'une stratégie immobilière à long terme.

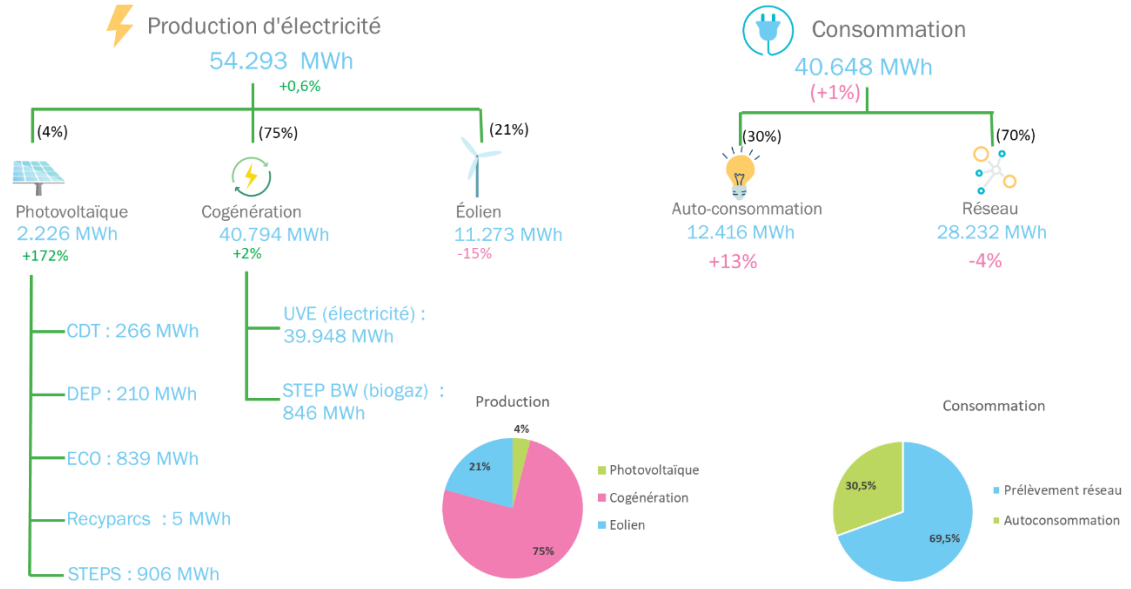


Figure a – Tableau de bord « Energie » 2024

Comme repris plus haut, nous investissons également dans une augmentation significative de nos installations PV à court terme sur le site de la Sablière de Mont-St-Guibert via le projet **PIPER-BW** (+7 MWc) afin de diversifier les sources et équilibrer notre profil de production tout au long de l'année par rapport à l'éolien. Une collaboration avec des acteurs privés a également été réalisée dans le domaine des **réseaux de chaleur** sur les PAE de Nivelles et des études de préfaisabilité ont été initiées en riothermie en lien avec nos différentes stations d'épuration. Dans ce cadre, le défi reste de concilier la récupération de chaleur et la consommation de celle-ci dans un proche périmètre.
Par ailleurs, nous disposons aujourd'hui d'une **cartographie** de nos différents assets de production d'EnR, des bornes de recharge centralisée. De nouveaux audits énergétiques sur nos bâtiments sont planifiés et un programme important de rénovation énergétique sera poursuivi en 2026 dans le cadre d'une stratégie immobilière à long terme.

Enfin, comme prévu dans notre plan stratégique, nous venons de finaliser une première version d'un **bilan carbone** à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunale. C'est le fruit d'un travail considérable des différentes équipes d'in BW pour collecter les informations et utiliser une méthode similaire afin de produire un rapport intégré à l'échelle de l'entreprise. Ce bilan, dont les résultats sont en cours d'analyse, permettra de définir des objectifs de réduction de notre empreinte carbone dans notre du futur plan stratégique 2026-2028 et d'alimenter un plan d'actions, par métier, à cet égard. Bien entendu, le volet énergétique est concerné mais aussi la mobilité ou les intrants utilisés dans les processus.

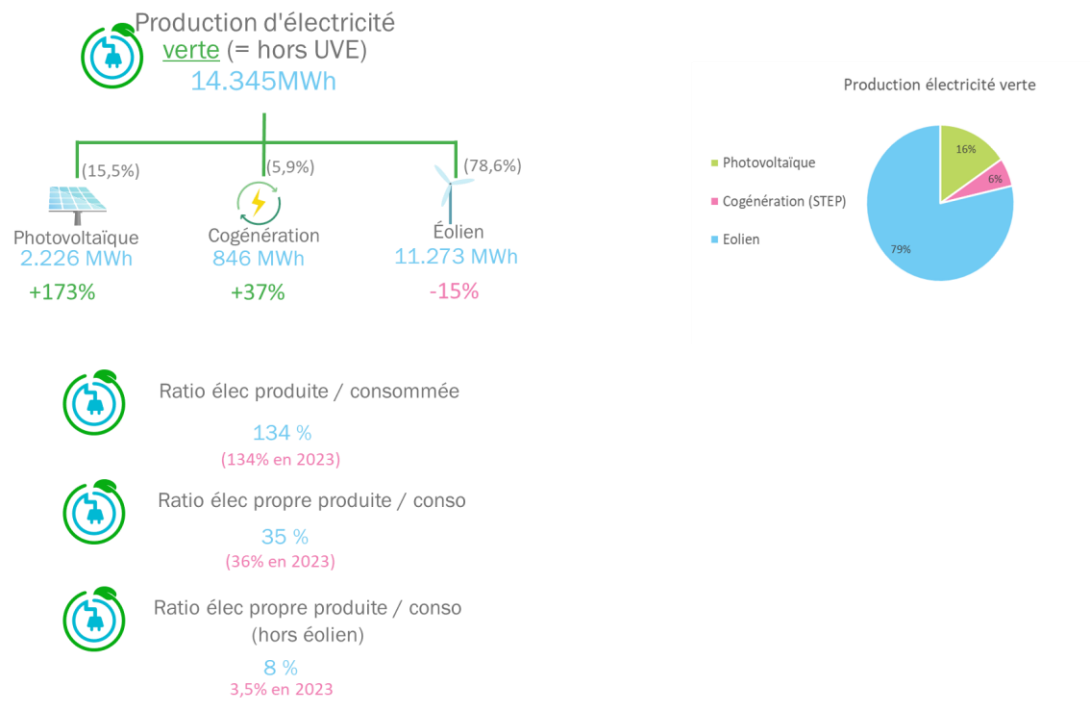


Figure b – Tableau de bord « Energie » 2024 – Focus sur la production d'électricité verte

### 2.3.2. Améliorer la **durabilité** de nos **PAE**

Afin d'améliorer la gestion de la biodiversité sur nos PAE (pour mémoire 20% de la superficie de la parcelle vendue doit être verdurisée avec si possible des espèces locales et des impositions de périmètre d'isolement à respecter à la création d'un PAE) et en particulier celui de Nivelles nord, en 2023, nous avons rédigé avec l'aide d'un bureau spécialisé : CDL Studio, un plan de gestion de la zone protégée. Pour rappel, suite à l'inventaire des espèces protégées (orchidées), 4.2 ha dédiés à l'activité économique n'ont pas été infrastructurés pour être inscrits en zone naturelle. Une charte paysagère à l'attention des entreprises du PAE (renforcer la biodiversité locale, créer un maillage écologique en lien avec la zone protégée, renforcer l'attention sur les espèces protégées, etc) ainsi qu'un inventaire des espèces protégées sur l'ensemble du site ont été réalisés par in BW.
Nous avons réalisé la même étude au Monnet Innovation center afin de délimiter les zones à protéger et ainsi adapter l'entretien des abords du site. Cette étude a été présentée aux locataires qui l'ont accueillie avec grand intérêt !
Pour le PAE de la Sablière, la révision du plan de secteur en cours prévoit la désinscription d'une zone de loisir au profit d'un zone naturelle. De plus, des contacts étroits sont déjà tissés avec le SPW DNF (Division Nature et Forêts) ainsi que Natagora pour dresser et suivre l'inventaire des espèces protégées. Le rapport sur les incidences environnementales en cours finira de compléter nos données.
Du 1er janvier 2023 au 31 mai 2025, in BW et CAP Innove ont mené une mission-pilote de symbiose industrielle en Brabant wallon, dans le cadre de la stratégie régionale « Circular Wallonia ». Objectif : créer des synergies locales entre entreprises afin d'optimiser l'utilisation des ressources, mutualiser des services ou équipements et réduire leur impact environnemental. À l'issue du projet, 169 entreprises ont été sensibilisées et 11 partenariats concrets ont émergé, dont 4 sont déjà opérationnels.
Pendant plus de deux ans, in BW et CAP Innove ont joué un rôle-moteur pour développer le concept en Brabant wallon. Les premières symbioses lancées montrent à quel point les entreprises sont enthousiastes et combien l'opération a du sens sur le plan environnemental, économique et social. Le potentiel est prometteur en Brabant wallon mais il est largement sous-exploité et certains freins (manque de ressources en interne, mauvaise estimation des bénéfices à attendre, ...) découragent les entreprises à passer à l'action. Une dynamique durable à renforcer ...

## 2.4. Favoriser la mobilité durable

| | |
|---|---|
| **Description** | Les politiques de transport et de déplacement sont orientées majoritairement vers la diminution des gaz à effet de serre. in BW a un rôle à jouer pour faire progresser la mobilité durable sur son territoire. Cela nécessite des infrastructures permettant de favoriser les modes de transports propres. |

### 2.4.1. Développer un réseau de **bornes** de chargement électrique

**Plan wallon EZ-Charge.**

Pour mémoire, et conformément aux délais initialement fixés dans la convention de coopération horizontale entre la Région wallonne et les ADTs, fin mars 2022, nous avons livré le résultat des travaux d'identification des emplacements à retenir en vue du déploiement des bornes de recharge, menés en collaboration avec l'ensemble des communes wallonnes ainsi que les gestionnaires de réseau de distribution (GRD). A l'échelle de la province du Brabant wallon, cela représente 244 points de recharge, soit 111 bornes doubles et 22 bornes simples répartis sur l'ensemble de nos communes, à l'exception de Genappe qui n'a pas souhaité suivre ce plan (vu que son territoire est déjà bien équipé. Le projet de cahier des charges dont la Région avait la tâche mais qui faute d'avancée avait été in fine proposé par les ADTs a été finalisé par les services régionaux. Le concessionnaire sera chargé d'installer 1.724 bornes de recharge sur l'ensemble de la Wallonie dans le cadre de la présente concession conjointe de services ayant pour objet l'installation, l'entretien et l'exploitation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le territoire des communes de la Région wallonne. In BW a approuvé les documents de marchés et les conventions nécessaires à la passation.

A la suite de l'attribution projetée au dernier trimestre 2025, les travaux s'étaleront sur 2 ans, la fin du déploiement wallon s'étendant jusqu'au 31 décembre 2027. in BW assistera les communes pour l'installation des bornes.

**Du côté de nos sites propres**

Actuellement, ce sont désormais 178 points de recharge qui équipent les différents sites d'in BW. Ces derniers mois de nombreuses installations ont été mises en service par le Département Economique et le Département Assainissement. Ces bornes peuvent servir autant aux entreprises installées sur les sites équipés par in BW qu'à nos collaborateurs. La cible prévue fin 2025 (130) est largement atteinte pour accélérer le verdissement de notre flotte et le passage à l'électromobilité généralisée. Des projets sont encore actuellement en cours de développement sur les sites Athena (Ottignies Louvain-la-Neuve), Landas (Tubize), Fleming (Mont-St-Guibert) et Einstein (Ottignies Louvain-la-Neuve). Par ailleurs, l'installation d'une borne de recharge DC ultra-rapide est à l'étude à l'UVE pour alimenter un camion de 44 tonnes suite à une série de tests positifs.

### 2.4.2. Développer une offre de **véhicules à partager**

L'étude visant à développer une offre de véhicules partagés en interne a débuté en juillet 2025. À ce stade, une collecte d'informations et une analyse des besoins ont été réalisées auprès de l'ensemble des départements du siège de Nivelles.
Une fois la totalité des informations recueillies et les besoins consolidés, une solution de mobilité partagée pourra être proposée.
L'option d'un véhicule électrique, associé à un mode de financement adapté, est actuellement privilégiée. Cette solution permettrait de respecter nos engagements climatiques, de mutualiser l'usage et de réduire les coûts énergétiques grâce à la recharge de nuit sur nos sites et lors des déplacements inter-sites.
Parallèlement, 4 anciens véhicules diesel de réserve ont déjà été vendus afin de préparer la mise en place de ce système de véhicules partagés. L'initiative devra à terme être étendue au site de Genappe. L'étude en cours se concentre pour l'instant sur le site de Nivelles.
Compte tenu de ces avancées, l'état d'avancement du projet est actuellement estimé à 30%.

### 2.4.3. Poursuivre le verdissement de notre flotte

Le verdissement de notre flotte continue d'évoluer positivement. La part de véhicules de statuts émettant moins de 50g de $CO_2$ a atteint 100% en cours d'année et nous poursuivons l'acquisition de véhicules hybrides rechargeables ou 100% électriques sur les autres catégories de véhicules, notamment les petits utilitaires.

Ainsi, dans le cadre de notre nouvelle orientation stratégique concernant le choix des véhicules de service, nous avons la garantie d'atteindre l'objectif fixé puisque d'ici le 31 décembre 2025, pas moins de 15 nouveaux véhicules 100% électriques seront commandés, marquant une étape significative dans le verdissement de notre flotte de véhicules de services.

Toutefois, une difficulté subsiste pour les véhicules de catégorie N2 (dont la masse maximale est > 3,5 T), l'offre actuelle du marché ne permet pas encore de concilier nos besoins opérationnels avec les capacités techniques et les autonomies disponibles.

### 2.4.4. Promouvoir les alternatives à la voiture au sein de notre personnel

Le budget mobilité reste à développer. À ce stade, aucune alternative n'a encore aboutie, mais des réflexions autour d'un éventuel Plan Cafétaria ont été lancées (voir § 3.1.1)

## 3. Être une intercommunale performante

Pour poursuivre sa stratégie, in BW se doit d'être une intercommunale efficiente.
C'est pourquoi nous entendons, tout d'abord, être un employeur attractif et veiller au bien-être de nos collaborateurs.
Afin d'améliorer nos performances, nous veillons également à réaliser notre propre transition digitale, mais aussi à assurer notre stabilité financière et à renforcer notre culture de gestion des risques.
Enfin, nous optimisons notre communication, contribuant à notre image de marque et à notre notoriété.

### 3.1. Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail

| | |
|---|---|
| **Description** | Dans le contexte sociétal actuel, de nombreux employeurs sont confrontés à la difficulté de retenir leurs talents et d'en attirer de nouveaux. Pour mener à bien nos missions, nous devons nous montrer attractifs pour l'ensemble de nos métiers et, en particulier, pour ceux en pénurie et pour les profils techniques spécifiques. Pour y parvenir, l'accent sera mis non seulement sur notre attractivité mais également sur le bien-être au travail afin de renforcer la motivation des équipes et leur engagement au quotidien. Enfin, dans ce cadre, la culture sécurité constituera aussi un point d'ancrage essentiel. |

#### 3.1.1. Être un employeur **attractif**

Projet majeur

Durant les années 2023 à 2025 et en lien avec notre plan stratégique, un ensemble d'actions diverses ont pris cours afin de renforcer notre attractivité en tant qu'employeur.
Parmi ces actions on peut ainsi relever en principal :
- La réalisation d'un benchmark et la rédaction d'une politique stratégique de rémunération : afin de vérifier l'adéquation entre le package salarial proposé par in BW et le marché de l'emploi un benchmark a été mené par le Département RH en partenariat avec une société de consultance externe. Subséquemment une politique stratégique de rémunération devant asseoir les principes directeurs en la matière a été rédigée et servira de base à la révision ultérieure de notre modèle de classification des fonctions et de la politique salariale liée.
- Les analyses relatives à l'implémentation d'un Plan Cafétéria, d'un Budget Mobilité et d'un système de Warrants : bien que toutes les analyses d'opportunité et de faisabilité relatives aux 3 projets précités aient été réalisées, la mise en place d'un Plan Cafétéria et du système de Warrants est pour l'instant suspendue. La mise en œuvre d'un Budget Mobilité, durant un temps abandonné en raison du peu d'intérêt suscité, devra être réinstaurée dans le prochain plan stratégique du fait de son imposition désormais légale.
- La simplification des descriptions de fonction : la simplification et l'harmonisation de l'ensemble de nos descriptions de fonction a été menée par le Département RH en collaboration avec Berenschot afin de préserver la cohérence globale du modèle de classification actuel et d'asseoir les bases du projet de gestion des compétences à venir.
- Modification des textes règlementaires : fin 2024 la modification de nos statuts administratif et pécuniaire, conformément au prescrit du nouveau décret du 14 mars 2024 modifiant le CDLD, a été finalisée. Cette modification nous a permis, en principal, de modifier le processus de maintenance des descriptions de fonction, d'extraire le livre des DF en tant qu'annexe au statut – simplifiant ainsi grandement la procédure de validation liée – et de modifier nos procédures de recrutement en harmonisant entre autres les conditions d'accès à l'emploi par classe de fonction et filières. Ces modifications nous ont permis de faciliter et d'accélérer les procédures de recrutement et de mises à jour de nos descriptions de fonction.
- Des passeports individuels de rémunération ont été édités pour mettre en exergue les avantages (pécuniers et autres) dont disposent les collaborateurs et ce en vue de favoriser la rétention interne.

- Enfin, l'acquisition d'une plateforme de recrutement nous a permis d'améliorer notre marque employeur en offrant aux candidats une vitrine dynamique d'in BW, en fluidifiant le processus de recrutement et en améliorant ainsi l'expérience des candidats postulants.

### 3.1.2. Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs

L'action principale menée dans ce cadre par le Département RH a consisté en la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'absentéisme et ce afin de maintenir sous contrôle le taux d'absentéisme, d'éviter un éventuel décrochage des collaborateurs par rapport à leur milieu professionnel et de favoriser au mieux les possibilités de réintégration au sein d'in BW. Cette politique a aussi pour ambition de réguler au mieux les conséquences de l'absence des collaborateurs sur la charge psychosociale de leurs collègues.
A ce jour cette politique est en cours de finalisation en termes de rédaction et trouvera à se déployer au sein d'in BW courant 2026.

Du point de vue de la prévention des risques d'accident pour les collaborateurs internes et externes, l'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) est globalement à la baisse depuis 2023, même si un seul accident est déjà de trop.

Afin de réduire le nombre et la gravité des accidents de travail de manière drastique et durable, une attention particulière est demandée à l'ensemble des collaborateurs pour veiller à leur propre sécurité et à celle de leurs collègues (vigilance partagée). Le nombre de Oufti (situations dangereuses) remontés du terrain en 2025 a plus que doublé par rapport à 2024, ce qui témoigne d'une prise de conscience de nos équipes et de l'intérêt d'une approche préventive de la sécurité. Ce changement de culture d'entreprise doit être poursuivi et accentué pour enfin impacter durablement les mentalités et faire baisser autant que possible le nombre d'accidents de travail.

### 3.1.3. Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients

En ce qui concerne la poursuite de l'harmonisation de nos processus RH des avancées majeures ont vu le jour avec notamment :
- La mise en place de l'harmonisation de la gestion de la paie et de celle de l'enregistrement du temps de travail qui ont été 2 étapes importantes pour concourir à l'uniformisation et à l'amélioration de l'efficience de nos processus de travail.
- La mise en place d'une plateforme HCM permettant de gérer de manière digitalisée les volets "self-employé" et "évaluation" qui nous a permis de gagner en efficience tant au sein du Département RH en tant que tel que pour l'ensemble des collaborateurs d'in BW. Le travail en la matière se poursuivra en 2026 avec le déploiement de nouveaux modules d'Onboarding, de Gestion des compétences et de Formations.

Quant au déploiement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) avancée dans le plan stratégique 2023-2025 un premier travail préalable et nécessaire de simplification des descriptions de fonction a été mené (voir supra.) Néanmoins, considérant la possibilité d'un éventuel changement de modèle de classification de fonctions à venir (2026) et sachant que ce dernier conditionnera intrinsèquement la gestion des compétences liées, il nous a paru plus opportun de postposer la poursuite du travail en la matière.

## 3.2. Réaliser la digitalisation d'in BW

| | |
|---|---|
| **Description**  | La transformation digitale d'in BW est une démarche incontournable afin d'optimiser nos méthodes de travail et d'être plus performant. Afin de nous approprier des nouveaux usages numériques et d'intégrer des nouvelles technologies, notre architecture et notre infrastructure doivent être uniformisées suivant les besoins des métiers. 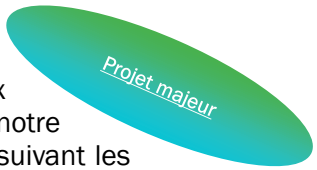  |

### 3.2.1. Mettre en place la nouvelle **architecture** et l'**infrastructure** informatique

Différents projets ambitieux de notre programme de digitalisation interne, Digit'in BW, ont été finalisés avec succès. Citons notamment la mise en place d'une plateforme HCM, l'EMS, l'implémentation d'une plateforme data et des formations spécifiques aux outils M365. D'autres projets sont en cours de réalisation, d'exécution et suivent les trajets initiaux.
Néanmoins, certains fonds baptismaux importants au niveau de l'architecture IT restent à raffiner et seront mis en place en 2026.
Un plan d'action a été initié : des missions distinctes d'architecture, définies sur des scopes bien précis, seront lancées dans les prochaines semaines : architecture réseau, architecture backup, data center, …

### 3.2.2. Réaliser l'**intégration** informatique de l'intercommunale

En préparation à l'intégration informatique de l'intercommunale, d'importants travaux de rationalisation et d'harmonisation des outils existants ont été engagés en 2025. Ces chantiers concerneront tant les infrastructures informatiques que certaines solutions métiers, le parc applicatif, ainsi que l'environnement de travail des collaborateurs (ordinateurs, imprimantes).

## 3.3. Assurer notre stabilité financière

| | |
|---|---|
| **Description**  | Afin de consolider notre pérennité économique, nous veillons à préserver un niveau de rentabilité suffisant et à assurer l'équilibre entre notre capacité d'autofinancement et nos programmes d'investissements. |

### 3.3.1. Garantir le financement de nos **investissements**

Les 3 ratios financiers imposés dans le cadre du contrat de financement signé avec la Banque européenne d'investissement en 2019 ont évolué conformément voire plus favorablement qu'aux prévisions établies lors de la signature du contrat. Cela permet à in BW non seulement de faire face sans difficulté aux remboursements des charges de la dette mais également et c'est important de financer sur fonds propres une partie des investissements dont 100 % des investissements récurrents dans le réseau de distribution d'eau potable.

### 3.3.2. Finaliser l'analyse et la vente des **actifs dormants**

Les études pour le projet de Waterloo sont finalisées et la commune informée. Nous attendons toujours son retour pour pouvoir concrétiser la vente du terrain.
Les études pour le SOL Bosquet couvrant le périmètre des acquisitions d'in BW sur Jodoigne sont achevées. Les impositions urbanistiques étant cadrées, in BW a pris contact avec les développeurs afin de vendre ce patrimoine.
Les études pour le périmètre du centre de village incluant le site des Brasseries de Mont-Saint-Guibert ont débuté. En attendant l'évolution du dossier dans les prochaines années, l'actif est valorisé via une location.

### 3.3.3. Renforcer le **contrôle** de gestion

Avec le développement des activités et des projets, la mise en place d'un service de contrôle de gestion était indispensable. Un contrôleur de gestion a été engagé en 2023. Son rôle a été de mettre en place un contrôle de gestion plus formelle et de développer une culture de l'analyse financière par les business. Cela s'est fait par des rencontres régulières pour exposer les résultats et par une implication importante de leur part dans l'élaboration des prévisions financières. La sensibilisation des équipes à l'importance de ce suivi financier de leurs activités est en cours. Afin de réaliser du bon travail en matière de contrôle de gestion, il faut disposer de chiffres fiables à des fréquences régulières. Pour cela, le service comptabilité s'est d'une part réorganisé et formé en 2025 et a d'autre part accéléré la digitalisation de ses processus afin de pouvoir produire, à partir de 2026, des états financiers complets à des fréquences trimestrielles et puis progressivement mensuelles, sans accroître l'effectif en place.

### 3.4. Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques

| | |
|---|---|
| **Description**  | Il s'agit de viser la fiabilité, la performance, l'optimalisation et la maîtrise des coûts de nos installations. |

**Linéaire du réseau de distribution d'eau remplacé**
Pour fin 2025, nous prévoyons d'avoir remplacé environ 21.500 m de conduites, soit 1,22% du linéaire réseau (notre objectif est de 1% sur l'année).
**Taux de réalisation des investissements en distribution d'eau potable**
Selon nos projections au 31 décembre 2025, nous aurons dépensé 101% du budget investissement distribution, ce qui est conforme aux prévisions.

**Programme des projets DIHEC (Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante)**
En 2024, 2.831.758€ ont été dépensés dans le cadre des DIHEC
En 2025, 820.660€ ont d'ores et déjà été dépensés au 15 septembre 2025 dans le cadre des DIHEC
Ces montants correspondent à la clôture des travaux essentiellement accordés en 2023.

Des travaux importants ont eu lieu afin d'améliorer nos infrastructures telles que :

- La rénovation de l'aération du bassin biologique de la station d'épuration de Tubize ;
- La rénovation du relevage de la station d'épuration de la Vallée du Hain (pompes et tableaux électriques) ;
- Le démontage de l'unité de séchage des boues de la Vallée de la Dyle ;
-...

**ECP (eaux claires parasites) : chantiers de travaux réalisés**

Pour le dossier de Hamme-Mille, nous sommes au stade de l'étude (désignation d'un bureau d'études par la SPGE).
Pour le dossier de Chastre, les 80 déversoirs d'orage de la station d'épuration sont inspectés, à la recherche d'eaux claires parasites.
Pour le dossier de Bousval et de Orp-Le-Grand, les données ont été transmises, afin de compléter les dossiers (via bureau d'études désigné par la SPGE). Le travail d'étude réalisé par le sous-traitant n'a pas été validé par le groupe de travail et des études supplémentaires ont été demandées aux gestionnaires de projet pour le site de Hamme-Mille, Bousval, et Orp-Le-Grand.

Des dossiers « opportunité supplémentaire » ont été rentrés pour les sites de Sart-messire-Guillaume et de Chastre.

Nous attendons désormais l'attribution des dossiers financés par la SPGE qui possède un budget de 2.500.000€/an à répartir sur les différents projets des 7 organismes d'assainissement agréés.

**Déversoirs d'orage télésurveillés**

Depuis la mise en place du Plan stratégique : 53 déversoirs d'orage équipés pour le suivi qualitatif et quantitatif et 76 pour le colmatage.
L'analyse du fonctionnement des déversoirs d'orage par le CEBEDEAU est toujours en cours. Le groupe de travail sur les eaux claires parasites (SPGE, OAA, CEBEDEAU) poursuit ses travaux afin

de valider les résultats obtenus et de définir la stratégie d'analyses et les objectifs à atteindre pour l'avenir.

Projets d'amélioration de nos installations électriques

Pour cet objectif, nous avions fixé le remplacement de 4 TGBT/an durant 3 ans (comprenant la phase étude, la réalisation et l'installation).

En 2023, 7 TGBT ont été remis à neuf et remplacés (Houtain-le-Val, Louvain-la-Neuve, Perwez, Jodoigne, Vallée de la Lasne (Rosières), Tubize et Beauvechain).
En 2024, les TGBT de 3 stations d'épuration (Bois-des-Nonnes à Ittre, Saintes à Tubize et La Bruyère à Beauvechain) ont été remplacés par de nouvelles installations. Pour le TGBT du dégrilleur de Beauvechain, l'entièreté des travaux a été réalisée par l'équipe in BW.

A la suite du sinistre survenu à la station d'épuration de la Vallée du Hain en 2024 (explosion au niveau du relevage), nous avons bouleversé le planning des remplacements afin d'intégrer le TGBT de l'installation de pompage devenu prioritaire (procédure d'appel d'offres en août 2024, travaux terminés fin 2024).

Un autre projet est venu se greffer à la suite de la construction du centre de réception des PCRA. Le chantier de construction du centre (Génie Civil) n'incluait pas la construction d'un TGBT pour le pont de pesée (électricité/automation). La réalisation d'un TGBT et la programmation d'un automate ont été réalisées par le personnel de la Cellule Electricité.
Désormais, nous travaillons à la rédaction d'un marché public pour la rénovation des tableaux électriques suivants qui seront les 4 tableaux des stations d'épuration de Longueville à Chaumont-Gistoux, Plancenoit à Lasne, Lagune 1815 à Villers-la-Ville et Ways à Genappe.

### 3.5. Renforcer une culture de gestion des risques

| | |
|---|---|
| **Description**  | La culture de gestion des risques est un élément essentiel d'une bonne gouvernance et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La maîtrise des risques contribue à la stabilité et à la continuité de nos activités.<br>Outre une veille des principaux risques à mettre en place, in BW se préoccupera notamment d'harmoniser la gestion de crise et de se prémunir contre les cyberattaques. |

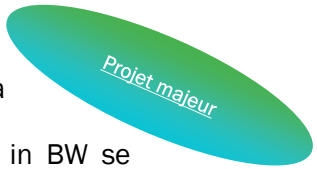


Cet objectif opérationnel du plan stratégique a été traduit en un projet plus ambitieux baptisé « GUARD » (pour Gestion Uniformisée des Analyses des Risques et Dysfonctionnements).
De nombreux échanges avec les métiers et départements transversaux initiés depuis fin 2023, ont permis de capitaliser le gros travail déjà réalisé en matière de gestion des risques, tant au cœur de nos métiers que dans la réduction de notre empreinte environnementale, la satisfaction de nos parties prenantes ou l'intégrité physique et mentale des personnes qui œuvrent au quotidien pour in BW. Très vite, la nécessité de décloisonner ces domaines est apparue comme la clé de voûte d'une gestion des risques harmonisée et efficace. Le partage d'informations et la coordination constituent le moteur de ce processus.
Ensuite, le parlement belge a voté le 4 décembre 2024 la Loi transposant la CSRD, la directive européenne en matière de reporting durable sur les aspects ESG. Bien que motivée par le « Green Deal » et ses ambitions louables, la directive nous a rapidement paru complexe à mettre en œuvre, au regard des 1138 points de données sur lesquels nous devrions potentiellement rapporter. Plutôt adaptée pour les très grandes structures, l'Europe a choisi d'ajuster le tir et de revoir les critères d'application de la CSRD à la baisse, au travers du « Paquet Omnibus » en février de cette année.
Entre temps, in BW s'est associé d'autres acteurs du secteur de l'eau dans une centrale d'achats lancée début 2024 à l'initiative de la SWDE et la SPGE en vue d'un accompagnement à la mise en

conformité de la CSRD. Qu'à cela ne tienne, malgré l'allègement probable du « Paquet Omnibus », nous avons choisi de nous orienter vers une démarche de reporting volontaire (VSME), qui consiste en une analyse des IRO (Impacts – Risques – Opportunités) selon les sujets issus de la CSRD. Les ateliers d'identification de ces IRO ont débuté en mai 2025 et se sont achevé en juillet. Une cotation des IRO pertinents identifiés est prévue au dernier trimestre de l'année, et nous pourrons établie une matrice double matérialité mettant en évidence les principaux enjeux sur lesquels il nous faut agir en priorité.
Complémentairement, un comité de pilotage (COPIL) des risques, dont les modalités restent à définir, sera mis en œuvre dès le début de l'année 2026 avec les différents acteurs de chaque domaine. Notons à ce sujet que l'arrivée du nouvel ICT Manager permettra d'accélérer la gestion des risques ICT.
Initialement ciblé à 2025, le projet GUARD s'étalera dès lors jusqu'à la fin de l'année 2026, afin de permettre au processus de s'implémenter et de renforcer la culture des risques dans l'approche managériale et sur le terrain, tout en se conformant à l'évolution règlementaire. En effet, la Loi « CSRD » du 2 décembre 2024 reste à ce jour d'application puisque la Directive « Stop-the-clock » qui prévoit notamment le report de deux ans des obligations de reporting en matière de durabilité est en cours de transposition en droit belge (un projet de loi fidèle à la Directive a été déposé au Parlement le 16 septembre 2025) et que la Directive OMNIBUS, qui devrait alléger les seuils d'applicabilité de la CSRD est toujours en gestation au Parlement Européen.
En corollaire, les plans de gestion de crise en place seront challengés par les résultats de la gestion des risques ; une harmonisation des procédures communes de gestion de crise est en cours de déploiement, avec un focus en 2024 sur la communication de crise.

## 3.6. Améliorer notre communication

| | |
|---|---|
| **Description** | La communication joue un rôle crucial dans l'image et la notoriété d'une entreprise. Elle doit refléter les attentes et préoccupations de nos différents publics-cibles afin de maintenir un climat de confiance. |

### 3.6.1. Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires

Projet majeur

Au terme de la troisième année du plan stratégique, cet objectif peut être considéré comme atteint et clôturé, même si la qualité du partenariat avec les actionnaires demeure une préoccupation constante pour in BW, qui accorde une importance particulière à entretenir une relation de confiance durable avec eux.

Un plan d'actions a été initié en 2023, renforcé en 2024 et finalisé en 2025. Il a permis, entre autres, de développer et de diversifier les moments d'échange avec les actionnaires autour de thématiques variées (déchets, eau, énergie, digital, etc.), selon différentes formules (visioconférences, sessions thématiques, réunions plénières, petits-déjeuners, soirées, collèges et conseils communaux, etc.) et à destination de divers publics (bourgmestres, échevins, grades légaux, techniciens).

Sous l'impulsion d'in BW, ces rencontres offrent aux communes l'opportunité de recevoir une information claire et actualisée, de partager leurs réalités entre elles et avec in BW, favorisant ainsi une meilleure compréhension mutuelle et une co-construction renforcée. Ce dialogue continu contribue directement au renforcement du partenariat entre in BW et ses actionnaires.

À la suite de l'installation des nouveaux conseils communaux et provincial fin 2024, consécutive aux élections locales, une enquête de notoriété a été menée auprès des mandataires sortants, ainsi qu'un sondage de satisfaction auprès du conseil d'administration sortant. Parallèlement, un plan de formation a été élaboré pour les nouveaux administrateurs. Celui-ci comprend notamment des visites techniques ouvertes aux mandataires, ainsi qu'une session de présentation d'in BW organisée en début de mandature.

Enfin, dans la perspective du futur plan stratégique 2026-2028, les actionnaires ont été consultés afin de vérifier l'adéquation du projet avec leurs besoins et leurs attentes.

### 3.6.2. Adapter les outils de communication externe

in BW a lancé 4 nouveaux portails web en février 2025 pour moderniser sa présence numérique, offrir une expérience digitale fluide et intuitive, et simplifier les démarches des usagers au quotidien. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de proximité et d'accompagnement renforcé des citoyens et partenaires.

### 3.6.3. Adapter les outils de communication interne

À la suite de la décision d'adopter une solution de gestion documentaire avec Microsoft 365, in BW a opté pour le développement d'un intranet basé sur SharePoint. Avant la conception, une phase de cadrage est confiée à un prestataire afin d'analyser les besoins internes et de définir les exigences fonctionnelles et techniques en vue de rédiger le cahier des charges. Ce projet est dorénavant inclus et suivi dans le portefeuille de projets de Digit'in BW.

# ANNEXE I : Liste des KPI à débloquer

| Type | n° | Titre | Libellé de l'indicateur | Unités | Cible | Valeur départ (Jan | Valeur P5 | Indice Santé P5 | Année cible | Actions proposées pour débloquer la situation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OS | 1 | Être un acteur structurant du territoire | | | | | | | | |
| OO | 1.1 | Renforcer l'intercommunalité du territoire | | | | | | | | |
| ACT | 1.1.1. | Développer des nouveaux services aux communes | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | Nombre de communes impliquées dans le projet | # | 5 | 1 | 2 | ☹ | 2025 | Positionnement possible sur 12 communes du BW localisée sur le réseau du dpt EP, produit Easyconso de la SWDE existant et payant, intérêt de certaines de nos 12 communes sur le produit de la SWDE => besoin de définir la cible attendue pour cet objectif (choix à réaliser pour le nouveau plan stratégique en sachant qu'il y a renouvellement des organes de gestion : vise-t-on toujours les bâtiments communaux ?)<br>Cf.fiche projet 01 « Nouveaux services aux communes » |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | Nombre de technologies testées | # | 2 | 1 | 2 | ☹ | 2023 | Report des tests en attendant la décision sur la révision de la cible à atteindre |
| OO | 1.2 | Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire | | | | | | | | |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | | | | | | | - | |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | Création d'une zone d'artisanat dans un PAE (%) | % | 100 | 0 | 5 | ☹ | 2026 | Le DTW est en cours et permettra le cadastre pour affiner l'intérêt du projet sur le PAE de NS ou de la vente du terrain pour autre développement. |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | | | | | | | | |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | PAE Fauquez (Ittre) (0,4 ha) (%) | % | 100 | 0 | 0 | ☹ | 2025 | Poursuivre les contacts avec Ittre à la suite des élections |
| OS | 3. | Être une intercommunale performante | | | | | | | | |
| OO | 3.2. | Réaliser la digitalisation d'in BW | | | | | | | | |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | | | | | | | | |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | Mise en place d'une gestion documentaire centralisée (%) | % | 100 | 0 | 30 | ☹ | 2025 | Projet Gestion doc gelé suite à la mise en conformité de notre architecture et système de gestion des identités (IAM). Actions en cours pour débloquer (cf.. KPI 130). |
| OO | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | | | | | | | | |
| OO | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | Mise en place de la politique Sécurité Système d'Information (SSI) (%) | % | 100 | 5 | 10 | ☹ | 2025 | Engagements d'un nouvel ICT Manager et d'un chef de service. On va d'abord renforcer les bases, les fondations, les inventaires avant un engagement potentiel spécialisé. Coopérations avec Digit'eaux via réunions de responsables sécurité dans les différents organismes du secteur. |
| OO | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | Déploiement du plan de continuité IT (%) | % | 100 | 0 | 10 | ☹ | 2025 | Lancement Q2 2026 d'un projet BCP/DRP |

*Tableau 3 Liste des indicateurs à débloquer en interne*

# ANNEXE II : Evaluation complète des indicateurs du Plan stratégique

Note importante :

Les valeurs soulignées dans le tableau sont des valeurs ajustées par rapport au plan initial. Il peut s'agir de valeurs de départ corrigées ou d'objectifs réévalués en fonction d'un changement de contexte (législation, dépendance de parties prenantes)
Lorsque l'année de la cible est en orange, cela indique que l'initiative est susceptible d'être replanifiée dans le prochain PS.

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OS | 1 | Être un acteur structurant du territoire | | | | | | | | |
| OO | 1.1 | Renforcer l'intercommunalité du territoire | | | | | | | | |
| ACT | 1.1.1. | Développer des nouveaux services aux communes | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.1. | Aider les communes dans leur démarche de digitalisation | | | | | | | | |
| Ta | 1.1.1.1.1. | Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data) | | | | | | | | |
| Ta | 1.1.1.1.1. | Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data) | 1 | Développement de la Plateforme de stockage Open Data (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2025 |
| Ta | 1.1.1.1.1. | Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data) | 2 | Nombre de communes accompagnées dans la mise en format exploitable de leurs données | # | 13 | 0 | 10 | ☺ | 2025 |
| Ta | 1.1.1.1.2. | Favoriser la citoyenneté agréable | | | | | | | | |
| Ta | 1.1.1.1.2. | Favoriser la citoyenneté agréable | 3 | Mise en ligne de la Plateforme (%) | % | 100 | 70 | Abandonné | A | 2023 |
| Ta | 1.1.1.1.2. | Favoriser la citoyenneté agréable | 4 | Nombre de communes alimentant la Plateforme | # | 20 | 10 | Abandonné | A | 2025 |
| Ta | 1.1.1.1.2. | Favoriser la citoyenneté agréable | 4bis | Pourcentage de citoyens du Brabant wallon participant au challenge "databuster" | % | 1 | 0 | Non mesurable | ☺ | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SA | 1.1.1.2. | Construire la gestion patrimoniale des égouts | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.2. | Construire la gestion patrimoniale des égouts | 6 | km cadastrés sur le réseau actuel de 2558 km (moyenne annuelle 200) | km | 600 | 0 | 579 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.1.1.2. | Construire la gestion patrimoniale des égouts | 7 | Inspections télévisuelles des réseaux d'égouttage (km - moyenne annuelle de 185) | km | 555 | 0 | 426 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.1.1.2. | Construire la gestion patrimoniale des égouts | 5 | Nombre de projets-pilotes réalisés | # | 2 | 0 | 2 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.1.1.3. | Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.3. | Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs | 8 | Construction du centre de dépotage (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| SA | 1.1.1.3. | Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs | 9 | Mise en exploitation du centre de dépotage (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2024 |
| SA | 1.1.1.4. | Être un appui pour l'installation des systèmes d'épuration individuelle | 10 | Analyse (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.1.1.5. | Mettre à disposition des points de réutilisation des eaux usées traitées (ReUse) | 11 | Essais suivant étude de faisabilité | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | | | | | | | | |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | 12 | Nombre de communes impliquées dans le projet | # | 5 | 1 | 2 | ☹ | 2025 |
| SA | 1.1.1.6. | Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques | 13 | Nombre de technologies testées | # | 2 | 1 | 2 | ☹ | 2023 |
| SA | 1.1.1.7. | Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC | | | | | | | | |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SA | 1.1.1.7. | Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC | 14 | Communes engagées (25) dans la Convention des Maires accompagnées (%) | % | 100 | 96 | 100 | ☺ | 2023 |
| SA | 1.1.1.7. | Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC | 15 | Nombre de projets intercommunaux mis en Place | # | 6 | 0 | 3 | 😐 | 2025 |
| SA | 1.1.1.7. | Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC | 16 | Restitution aux communes des données relatives à la thermographie (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| SA | 1.1.1.7. | Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC | 17 | Etude relative à la mise en Place d'une Plateforme locale de rénovation énergique des bâtiments (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| ACT | 1.1.2. | Développer des projets structurants Pluri-communaux | | | | | | | | |
| SA | 1.1.2.1. | Croix de Hesbaye | | | | | | | | |
| SA | 1.1.2.1 | Croix de Hesbaye | 18 | Nombre de projets potentiellement pilotés par in BW | # | 7 | 0 | 7 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.1.2.2. | Projet mobilité – Transport à la demande (TAD) | | | | | | | | |
| OO | 1.2 | Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire | | | | | | | | |
| ACT | 1.2.1. | Copiloter la stratégie de BW 2030 | | | | | | | | |
| ACT | 1.2.2. | Mettre en Place des projets innovants d'activité économique | 19 | Projets / concepts à développer | # | 3 | 1 | 3 | ☺ | 2025 |
| SA | 1.2.2.1. | Projet de la Sablière | | | | | | | | |
| SA | 1.2.2.1. | Projet de la Sablière | 20 | Finalité des 15 étapes du projet : 12 pour la Révision du Plan de secteur + 3 pour le lancement de la procédure de reconnaissance économique | # | 13 | 4 | 6 | ☺ | 2028 |
| SA | 1.2.2.1. | Projet de la Sablière | 21 | Disponibilité des terrains destinés à l'activité économique dans le cadre de la révision du Plan de secteur (%) | % | 100 | 0 | 0 | 😐 | 2030 |
| SA | 1.2.2.2. | Projet Sur le Champ | | | | | | | | - |
| SA | 1.2.2.2. | Projet Sur le Champ | 22 | Taux d'occupation des bâtiments de SLC (%) | % | 50 | 0 | 24 | ☺ | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SA | 1.2.2.2. | Projet Sur le Champ | 23 | **Taux d'occupation des terres agricoles louées (sur 21ha) (%)** | % | 50 | 0 | 18 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | | | | | | | | - |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 24 | **Reconstitution globale de stock (ha)** | ha | 210 | 188 | 170 | 🙂 | 2030 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 25 | **Nombre d'hectares de PAE créés en 3 ans** | ha | 149 | 0 | 138 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 26 | *Nivelles nord C4* | ha | *32* | 0 | 32 | 🙂 | 2024 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 27 | *Hélécine G4* | ha | *50* | 0 | 50 | 🙂 | 2024 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 28 | *Mont-Saint-Guibert – Sablière* | ha | *39* | 0 | 39 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 29 | *Louvain-la-Neuve – Extension Parc scientifique* | ha | *17* | 0 | 17 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 30 | *Marbais* | ha | *12* | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 31 | **Stock de terrains disponibles commercialisables (ha)** | ha | 68,3 | 45,9 | 42 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 32 | *Stock terrains disponibles commercialisables PAE Nivelles nord (ha)* | ha | 18,7 | 0 | 19 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 33 | *Stock terrains disponibles commercialisables PAE Clabecq (ha)* | ha | 19,7 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 34 | **Ventes sur 3 ans (ha)** | ha | 24 | 0 | 18 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.3. | Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE | 35 | **Emplois directs créés sur 3 ans** | # | 600 | 0 | 835 | 🙂 | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACT | 1.2.4. | Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises[6] | | | | | | | | - |
| ACT | 1.2.4. | Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises | 36 | Taux d'occupation moyen (%) | % | 85 | 88 | 88 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.4. | Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises | 37 | Taux d'occupation des bâtiments-relais (%) | % | 95 | 96 | 91 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.4. | Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises | 38 | Taux d'occupation des business center (%) | % | 80 | 79 | 79 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.4. | Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises | 39 | Taux d'occupation du MIC (Monnet Innovation Center) (%) | % | 85 | 86 | 87 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | | | | | | | | - |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | 40 | Inventaire des zones destinées à l'artisanat et études de faisabilité (%) | % | 100 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | 41 | Création d'une zone d'artisanat dans un PAE (%) | % | 100 | 0 | 5 | ☹ | 2026 |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | 42 | Révision du plan de secteur (12 étapes) en vue de la création du PAE de Marbais (%) | % | 100 | 0 | 33 | ⊘ | 2029 |
| ACT | 1.2.5. | Créer des zones d'artisanat | 43 | Disponibilité des terrains PAE de Marbais après reconnaissance eco - permis et travaux (%) | % | 100 | 0 | 0 | ⊘ | 2029 |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | | | | | | | | |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | 44 | PAE Fauquez (Ittre) (0,4 ha) (%) | % | 100 | 0 | 0 | ☹ | 2025 |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | 45 | Etudes des Brasseries de Mont-Saint-Guibert (0,8 ha) (%) | % | 100 | 0 | 10 | 😐 | 2025 |
| ACT | 1.2.6. | Revitaliser des chancres | 46 | PAE Clabecq (Tubize/Ittre) (26,6 ha) (%) | % | 100 | 0 | 45 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 1.2.7. | Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon | | | | | | | | |

[6] La valeur de ces 4 indicateurs est mesurée au 30/06/2025

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACT | 1.2.7. | Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon | 47 | Nombre d'études réalisées | # | 9 | 6 | 9 | ☺ | 2023 |
| OS | 2. | Être un acteur de la transition durable | | | | | | | | |
| OO | 2.1 | Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles | | | | | | | | |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | | | | | | | | |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | 48 | Etablissement d'un plan de gestion quantitative de l'eau (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2024 |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | 49 | Nombre de PGSSE mis en place | # | 5 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | 50 | Finalisation des travaux des réservoirs de Corbais (%) | % | 100 | 0 | 65 | 😐 | 2024 |
| ACT | 2.1.1. | Augmenter la capacité de production d'eau | 51 | Finalisation de la phase étude pour le nouveau réservoir de Sauvagemont (%) | % | 100 | 0 | Non mesurable | N/A | 2025 |
| ACT | 2.1.2. | Renforcer les collaborations sectorielles | | | | | | | | |
| ACT | 2.1.3. | Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées | | | | | | | | |
| SA | 2.1.3.1. | Finaliser le réseau des égouts communaux | | | | | | | | |
| SA | 2.1.3.1. | Finaliser le réseau des égouts communaux | 52 | Montant des adjudications (en millions) | M€ | 9 | 0 | 18 | ☺ | 2025 |
| SA | 2.1.3.1. | Finaliser le réseau des égouts communaux | 53 | Montant des travaux (en millions) | M€ | 9 | 0 | 12 | ☺ | 2025 |
| SA | 2.1.3.2. | Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP | | | | | | | | |
| SA | 2.1.3.2. | Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP | 54 | Nombre de dossiers adjugés | # | 33 | 0 | 19 | ⊘ | 2025 |
| SA | 2.1.3.2. | Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP | 55 | Montant des adjudications (en millions) | M€ | 48 | 0 | 44 | ☺ | 2025 |
| SA | 2.1.3.2. | Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP | 56 | Nombre de chantiers débutés | # | 30 | 0 | 17 | ⊘ | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SA | 2.1.3.2. | Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP | 57 | Montant des travaux (en millions) | M€ | 33 | 0 | 22 | ⊘ | 2025 |
| SA | 2.1.3.3. | Améliorer la maîtrise des rejets industriels | 58 | Nombre de CAI conclus | # | 30 | 0 | 13 | ⊘ | 2025 |
| ACT | 2.1.4. | Optimiser la gestion des déchets sur le territoire | | | | | | | | |
| SA | 2.1.4.1. | Atteindre l'objectif 90/25 | | | | | | | | |
| SA | 2.1.4.1. | Atteindre l'objectif 90/25 | 59 | Production de déchets par habitant : Déchets Ménagers Résiduels (kg max/an/hab) dans les 26 communes où nous assurons la collecte | kg/an/hab | 90 | 117,1 | 95 | ☺ | 2025 |
| SA | 2.1.4.1. | Atteindre l'objectif 90/25 | 60 | Production de déchets par habitant : déchets organiques (kg min/an/hab) dans les 26 communes où nous assurons la collecte | kg/an/hab | 25 | 9,55 | 23 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place d'un plan de prévention déchets | | | | | | | | |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 61 | Mettre en place un plan de prévention (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 62 | Réaliser les actions du plan de prévention (%) | % | 100 | 0 | 90 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 63 | Nombre minimum d'actions de sensibilisation au tri des déchets (moyenne 2/an), autres que récurrentes | # | 6 | 0 | 8 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 64 | Nombre total d'actions de sensibilisation au tri des déchets | # | 12 | 0 | 12 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 65 | Nombre d'espaces de récupération sur nos recyparcs (suivant résultats étude pilote) | # | X | 5 | 6 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.1. | Mettre en place un plan de prévention déchets | 66 | Volume d'objets réutilisables récoltés sur nos recyparcs (suivant résultats étude pilote) | Tonnes | X | 0 | 84[7] | 😐 | 2025 |

[7] Valeur mesurée au 30/06/2025

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ta | 2.1.4.1.2. | Optimiser et uniformiser la collecte des déchets | | | | | | | | |
| Ta | 2.1.4.1.2. | Optimiser et uniformiser la collecte des déchets | 67 | Quantité collectée (porte-à-porte + recyparcs) de PMC (en kg/hab/an) | kg/hab/an | 23 | 21,8 | 26 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.2. | Optimiser et uniformiser la collecte des déchets | 68 | Déployer les nouveaux scénarii de collectes (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2024 |
| Ta | 2.1.4.1.3. | Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs | | | | | | | | |
| Ta | 2.1.4.1.3. | Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs | 69 | Nombre de recyparcs rénovés/agrandis | # | 6 | 0 | 2 | 😐 | 2025 |
| Ta | 2.1.4.1.3. | Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs | 70 | Nombre de recyparcs déménagés/construits | # | 2 | 0 | 1 | ⊘ | 2025 |
| SA | 2.1.4.2. | Tendre vers l'objectif pollueur-payeur | | | | | | | | |
| Ta | 2.1.4.2.1. | Instaurer un contrôle d'accès dans les recyparcs | 71 | Recyparcs équipés d'un système d'accès informatisé | # | 17 | 0 | 17 | ☺ | 2024 |
| Ta | 2.1.4.2.2. | Analyser la possibilité de modifier le financement communal des recyparcs | 72 | Analyse des impacts sur le financement (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| Ta | 2.1.4.2.3. | Proposer aux communes un modèle de financement du coût-vérité pour les usagers | 73 | Mise en place des modèles de financement (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | 😐 | 2024 |
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | | | | | | | | |
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | 74 | Résultat comptable du secteur déchets à l'équilibre | € | 1 | X | Non mesurable | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | 75 | Energie produite à l'UVE (MWh) (moyenne annuelle) - sur l'année | MWh | 40.000 | 38.000 | 24909 | 😐 | 2025 |
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | 76 | Partenariats industriels (T) (objectif annuel) | Tonnes | 20.000 | 0 | 31000 | ☺ | 2025 |
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | 77 | Analyse flux | # | 8 | 0 | 5 | ☺ | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ta | 2.1.4.2.4. | Maîtriser les coûts de gestion des déchets | 78 | Gains $CO_2$ et financiers (suivant analyse) | tCO2 | X | 0 | Non mesurable | N/A | 2025 |
| OO | 2.2. | Tendre vers l'indépendance énergétique | | | | | | | | |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | | | | | | | | |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | 79 | Etat d'avancement étude (technique, économique, juridique) (%) | % | 100 | 50 | 75 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | 80 | Construction unité de biométhanisation suivant décision stratégique (%) | % | 100 | 0 | 75 | 🙂 | 2027 |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | 81 | Diminution des coûts de traitement et transport – suivant étude et si décision projet | € | X | 0 | Non mesurable | 😐 | 2030 |
| ACT | 2.2.1. | Construire une unité de biométhanisation | 82 | Diminution $CO_2$ (transport) – suivant étude et si décision projet | tCO2 | X | 0 | Non mesurable | 😐 | 2030 |
| ACT | 2.2.2. | Valoriser le bois de classe B (contribuer à un réseau de chaleur) | 83 | Diminution des coûts de traitement et du transport par rapport à la situation 2022 (%) | % | 30 | 100 | Non mesurable | 😐 | 2024 |
| ACT | 2.2.3. | Promouvoir les énergies alternatives | | | | | | | | |
| SA | 2.2.3.1. | Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques | 84 | Nombre de Mwh productibles annuellement à partir des panneaux photovoltaïques (hors PIPER projetant 6000 Mwh) | MWh | 3000 | 925 | 2844 | 😐 | 2025 |
| SA | 2.2.3.2. | Participer au développement d'éoliennes | 85 | Analyse de faisabilité interne pour l'installation d'éoliennes (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| ACT | 2.2.4. | Mettre en Place des projets innovants en matière d'énergie propre | | | | | | | | |
| SA | 2.2.4.1. | Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique | | | | | | | | |
| SA | 2.2.4.1. | Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique | 86 | Avancement étude flexibilité énergétique UVE (% - mars 2023) | % | 100 | 60 | 80 | 🙂 | 2023 |
| SA | 2.2.4.1. | Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique | 87 | By pass turbos, stockage, groupe secours si décision projet (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2023 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SA | 2.2.4.1. | Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique | 88 | Avancement de l'étude pour la valorisation du biogaz et l'utilisation de la chaleur (%) | % | 100 | 60 | 80 | 🙂 | 2024 |
| SA | 2.2.4.1. | Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique | 89 | Avancement de l'étude pour l'hydrogène si décision projet (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| SA | 2.2.4.2. | Mettre en Place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER) | | | | | | | | |
| SA | 2.2.4.2. | Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER) | 90 | PAE Les Portes de l'Europe – Nivelles Nord (%) | % | 100 | 0 | 50 | 😐 | 2025 |
| SA | 2.2.4.2. | Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER) | 91 | PAE Nivelles Sud (%) | % | 100 | 0 | 50 | 😐 | 2025 |
| SA | 2.2.4.2. | Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER) | 92 | Site du Parc scientifique Louvain-la-Neuve et du PAE de la Sablière (%) | % | 100 | 0 | 50 | 😐 | 2025 |
| SA | 2.2.4.3. | Développer des dispositifs de production d'hydrogène | | | | | | | | |
| SA | 2.2.4.3. | Développer des dispositifs de production d'hydrogène | 93 | Diminution $CO_2$ (T) (suivant projet) | tCO2 | X | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| SA | 2.2.4.3. | Développer des dispositifs de production d'hydrogène | 94 | A même équivalent énergie, ratio coût H2 / gasoil (suivant projet) | % | X | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| OO | 2.3. | Améliorer notre efficience énergétique | | | | | | | | |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | | | | | | | | |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 95 | Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments/installations occupés par in BW (%) | % | 100 | 49,9 | 60 | 😐 | 2025 |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 96 | Analyse des émissions de $CO_2$ (%) | % | 100 | 49,9 | 100 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 97 | Production d'électricité sur l'année précédente (MWh) | MWh | 53.000 | 49.457 | 54293 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 98 | Production d'électricité propre sur l'année précédente - hors PIPER (MWh) | MWh | 10.500 | 8.038 | 14345 | 🙂 | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 99 | Consommation d'électricité sur l'année précédente (MWh) | MWh | 46.000 | 42.667 | 40648 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 100 | Autoconsommation élec sur l'année précédente (MWh) | MWh | 11.500 | 10.239 | 12416 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.3.1. | Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments | 101 | Ratio énergie propre produite/consommation (%) | % | 23 | 20 | 35 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.3.2. | Améliorer la durabilité de nos PAE | 102 | Collaboration avec les acteurs du développement durable pour les études de développement des PAE | # | 5 | 1 | 3 | ☺ | 2025 |
| OO | 2.4. | Favoriser la mobilité durable | | | | | | | | |
| ACT | 2.4.1. | Développer un réseau de bornes de chargement électrique | | | | | | | | |
| SA | 2.4.1.1. | Dans les communes (Plan EZcharge) | 103 | Taux d'équipement des communes en bornes de recharge (%) | % | 100 | 0 | 50 | ☺ | 2024 |
| SA | 2.4.1.2. | Sur nos sites | 104 | Nombre de bornes de recharge électriques sur nos sites | # | 130 | 28 | 178 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.4.2. | Développer une offre de véhicules à partager | | | | | | | | |
| ACT | 2.4.3. | Poursuivre le verdissement de notre flotte | | | | | | | | |
| ACT | 2.4.3. | Poursuivre le verdissement de notre flotte | 105 | Part de la flotte de véhicules de statut émettant moins de 50gr de $CO_2$ (%) | % | 100 | 80 | 100 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.4.3. | Poursuivre le verdissement de notre flotte | 106 | Part de la flotte de véhicules achetés après janvier 2023 émettant moins de 50gr de $CO_2$ – catégories M1-M2-N1 (%) | % | 38,5 | 0 | 41 | ☺ | 2025 |
| ACT | 2.4.3. | Poursuivre le verdissement de notre flotte | 107 | Part de la flotte de véhicules achetés après janvier 2023 émettant moins de 50gr de $CO_2$ – catégories N2 (%) | % | 10 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 2.4.4. | Promouvoir les alternatives à la voiture dans notre personnel | 108 | Réalisation de l'étude visant la mise à disposition de véhicules de service verts en carsharing (%) | % | 100 | 0 | 30 | 😐 | 2025 |
| OS | 3. | Être une intercommunale performante | | | | | | | | |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OO | 3.1. | Être un employeur attractif soucieux du bien-être au travail | | | | | | | | |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | | | | | | | | |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 109 | Taux de turnover (% annuel max) | % | 5 | 2,2 | 5,53 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 110 | Taux de rotation volontaire (% annuel max) – calculé à partir de 2023 | % | 4 | | 0 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 111 | Ratio de postes pourvus par rapport au nombre de postes à pourvoir (% annuel min) - calculé à partir de 2023 | % | 80 | | 66 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 112 | Mise en place des passeports de rémunération (%) | % | 100 | 0 | 100 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 113 | Mise en ligne de la plateforme de recrutement (%) | % | 100 | 0 | 100 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 114 | Implémentation d'un Plan cafétéria (%) | % | 100 | 0 | Non mesurable | 😐 | 2024 |
| ACT | 3.1.1. | Être un employeur attractif | 115 | Implémentation d'un Budget Mobilité (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | | | | | | | | |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 116 | Remontées de situations dangereuses | # | 250 | 0 | 120 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 117 | Taux de fréquence des accidents de travail | # | 28 | 41,39 | 31 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 118 | Réalisation de l'enquête Survey (%) | % | 100 | 0 | 0 | A | 2025 |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 119 | Mise en place de la politique d'absentéisme (%) | % | 100 | 0 | 85 | 😐 | 2024 |
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 120 | Taux d'absentéisme (hors maladie longue durée) (% annuel max) | % | 7 | 6,8 | 8 | 😐 | 2025 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACT | 3.1.2. | Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs | 121 | Taux d'entretiens de reprise (%) | % | 50 | 0 | Non mesurable | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | | | | | | | | |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 122 | Harmonisation des process d'enregistrement du temps de travail (%) | % | 100 | 0 | 100 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 123 | Harmonisation des process de traitement de la paie (%) | % | 100 | 0 | 100 | 🙂 | 2024 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 124 | Déploiement de la formation de la ligne hiérarchique au leadership (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 125 | Définition de la politique RH (%) | % | 100 | 0 | Abandonné | A | 2025 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 126 | Mise en œuvre de la GPEC (%) | % | 75 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 127 | Ratio entre la masse salariale réelle et prévisionnelle à 1 an (% annuel max) | % | 100 | 98 | 48[8] | 🙂 | 2025 |
| ACT | 3.1.3. | Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficients | 128 | Mise en œuvre du processus de Knowledge Management (%) | % | 75 | 0 | 0 | 😐 | 2025 |
| OO | 3.2. | Réaliser la digitalisation d'in BW | | | | | | | | |
| ACT | 3.2.1. | Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure informatique | | | | | | | | |
| SA | 3.2.1.1 | Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure informatique | 129 | Mise en Place de la nouvelle infrastructure (%) | % | 100 | 10 | 60 | 😐 | 2024 |
| SA | 3.2.1.2 | Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure informatique | 130 | Mise en Place de la nouvelle architecture (%) | % | 100 | 5 | 45 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | | | | | | | | |

[8] Valeur mesurée au 30/06

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | 131 | Définition d'un plan d'actions suite à un audit (%) | % | 100 | 0 | 100 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | 132 | Mise en exploitation conforme des outils collaboratifs Office 365 (%) | % | 100 | 5 | 100 | 🙂 | 2024 |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | 133 | Uniformisation des solutions de téléphonie (VOIP) qui le permettent (%) | % | 100 | 10 | 40 | 😐 | 2025 |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | 134 | Mise en place d'une gestion documentaire centralisée (%) | % | 100 | 0 | 30 | ☹ | 2025 |
| ACT | 3.2.2. | Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale | 135 | Réalisation de l'intégration informatique (%) | % | 80 | 10 | 50 | 😐 | 2025 |
| OO | 3.3. | Assurer notre stabilité financière | | | | | | | | |
| ACT | 3.3.1. | Garantir le financement de nos investissements | | | | | | | | |
| ACT | 3.3.1. | Garantir le financement de nos investissements | 136 | Ratio dettes nettes / fonds propres (% max) | % | 110 | 69 | Non mesurable | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.3.1. | Garantir le financement de nos investissements | 137 | Ratio EBITDA (indicateur de rentabilité de l'entreprise) / Service de la dette (min à ne pas dépasser) | - | 1,4 | 2,1 | Non mesurable | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.3.1. | Garantir le financement de nos investissements | 138 | Ratio dette nette / EBITDA (max à ne pas dépasser) | - | 12 | 6,2 | Non mesurable | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.3.2. | Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants | | | | | | | | |
| ACT | 3.3.2. | Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants | 139 | Finalisation des études | # | 3 | 0 | 2 | 🙂 | 2023 |
| ACT | 3.3.2. | Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants | 140 | Réalisation des travaux et location/vente des terrains | # | 3 | 0 | 1 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 3.3.2. | Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants | 141 | Vente des actifs dormants (suivant des actions de la Ville de Jodoigne) | # | 3 | 0 | 0 | 🙂 | 2025 |
| ACT | 3.3.3. | Renforcer le contrôle de gestion | 142 | Ratio Economies ou recettes supplémentaires / coût du contrôle de gestion | - | 2,5 | 0 | Non mesurable | N/A | 2024 |

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | | | | | | | | |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 143 | EP > Taux de réalisation des investissements (% annuel min par rapport au budget) | % | 90 | 95 | 51[9] | ☺ | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 144 | EP > Linéaire du réseau remplacé (% annuel) | % | 0,8 | 1 | 1 | ☺ | 2024 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 145 | ASS > Montant des travaux DHIEC à réaliser (€ annuel min) | € | 900.000 | 0 | 820660 | ☺ | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 146 | ASS > ECP (eaux claires parasites) : Chantiers de travaux réalisés | # | 2 | 0 | 1 | ☺ | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 147 | ASS > Nombre de déversoirs d'orages télésurveillés | # | 15 | 0 | 87 | ☺ | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 148 | ASS > Réalisation des travaux d'amélioration des installations électriques (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 149 | ASS > Mise en place de la télégestion (%) | % | 100 | 20 | Abandonné | A | 2025 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 150 | ASS > Boues de matière sèche produites (en T) | Tonnes | 1700 | 1500 | Abandonné | A | 2024 |
| 00 | 3.4. | Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques | 151 | ASS > Réalisation de l'étude des alternatives énergétiques (%) | % | 100 | 40 | Abandonné | A | 2024 |
| 00 | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | | | | | | | | |
| 00 | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | 152 | Mise en place d'une méthode de veille des risques (%) | % | 100 | 0 | 90 | ☺ | 2024 |
| 00 | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | 153 | Processus de gestion de crise opérationnel (%) | % | 100 | 0 | 50 | ☺ | 2024 |
| 00 | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | 154 | Mise en place de la politique Sécurité Système d'Information (SSI) (%) | % | 100 | 5 | 10 | ☹ | 2025 |

[9] Valeur mesurée au 30/06/2025

| Type | n° | Titre | KPI N° | Libellé de l'indicateur | Unité | Cible | Valeur départ (01/23) | Valeur 2025 | Indice Santé 2025 | Année cible |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OO | 3.5. | Renforcer une culture de gestion des risques | 155 | Déploiement du plan de continuité IT (%) | % | 100 | 0 | 10 | ☹ | 2025 |
| OO | 3.6. | Améliorer notre communication | | | | | | | | |
| ACT | 3.6.1. | Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires | | | | | | | | |
| ACT | 3.6.2. | Adapter les outils de communication externe | | | | | | | | |
| ACT | 3.6.2. | Adapter les outils de communication externe | 156 | Mise en ligne du nouveau site web in BW (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| ACT | 3.6.2. | Adapter les outils de communication externe | 157 | Mise en ligne du site web du crématorium (%) | % | 100 | 0 | 100 | ☺ | 2023 |
| ACT | 3.6.3. | Adapter les outils de communication interne | 158 | Mise en Place d'un réseau social interne (selon finalisation de la Plateforme informatique centralisée) (%) | % | 25 | 0 | Non mesurable | ☺ | 2025 |